Vendredi, 25 mai 1849. 1re année. — N° 70.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai* 1848.)

AVERTISSEMENT.

L'importance des événements extérieurs et intérieurs nous décide à commencer la publication d'un BULLETIN DU SOIR.

Le premier numéro de ce bulletin paraîtra le lundi 28 mai, jour de l'ouverture de l'Assemblée législative, sous le titre de : LA TRIBUNE DES PEUPLES, BULLETIN DU SOIR.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 24 MAI 1849.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

M. Grévy, vice-président, ouvre la séance en appelant les représentants à voter sur la proposition que le manque de votants avait annulée hier ; à savoir : le retour des dépouilles mortelles de Carnot en France.

M. Barrot, qui parait avoir reçu procuration de M. Changarnier, vient protester du dévoùment de ce dernier aux ordres de l'Assemblée et de son respect pour la Constitution ; le ministère, se trouvant satisfait, espère que l'Assemblée sera de son avis. Malheureusement les représentants ne sont pas aussi faciles à contenter que M. Barrot, à commencer par M. Considerant, qui déclare que, dans la conversation qu'il a eue avec M. Barrot, le ministre lui a avoué qu'à l'Elysée, M. Bonaparte est entouré de détestables conseillers. M. Barrot fait un geste d'impatience, mais ne dément pas l'orateur.

Encore une séance de perdue, disait quelqu'un en sortant de l'Assemblée. Non, elle n'est pas perdue. Elle n'est perdue ni pour Paris ni pour la France, car elle a levé le voile qui cachait et les sanglantes machinations du passé et les funestes conspirations du présent. Elle n'est pas perdue la séance dans laquelle Ledru-Rollin, rappelant une à une toutes les attaques dont la Constitution a été l'objet depuis le 29 janvier, a démontré que la conspiration n'est pas dans la rue, mais dans les conseils des hommes qui ont juré solennellement de défendre la Constitution le jour de sa proclamation ; dans laquelle, prenant corps à corps ce qu'avait dit hier M. Barrot sur la folie qu'il y aurait à un pouvoir de conspirer, il a demandé si l'homme qui s'était rendu coupable de la folie de Strasbourg en 1836, qui avait excusé cette folie par une lettre de protestation de dévouement et d'actions de grâce à Louis-Philippe, pour, oublieux du pardon qu'il avait sollicité, recommencer les mêmes folies en 1840, si l'on ne pouvait croire cet homme capable de pareilles tentatives en 1849, si tout, depuis le 10 décembre, ne tendrait pas à prouver que cette folie est permanente, qu'elle est passée à l'état chronique.

M. Barrot, se sentant appuyé par les vociférations de la droite, qui nierait le soleil en plein midi, a protesté contre cette manière de parler du premier magistrat de la République. Pauvre M. Barrot ! quelle tâche vous avez entreprise que celle de défendre un homme dont on n'a qu'à raconter la vie pour dresser un acte de flagrante conspiration contre la liberté !

Les colères de la droite ne peuvent se décrire, elle tempête et injurie M. Ledru-Rollin, qui reste ferme et impassible à la tribune, les bras croisés et la tête haute ; enfin, le silence se rétablit, alors faisant allusion aux anciennes déceptions dont M. Barrot a été la victime dans sa carrière politique pendant les dix-huit ans d'opposition qu'il a faite à Louis-Philippe, lui reprochant de couvrir de sa vieille probité politique des hommes qui le jouent, il termine en lui disant : Vous avez été aveugle pendant vingt ans et vos yeux ne sont pas encore dessillés.

Non, elle n'est pas perdue, cette séance, car voilà M. Falloux à la tribune, M. Falloux dont la parole est douce, polie et froide comme une lame d'acier, pour protester de son amour et de son dévouement à la République, M. Falloux qui a la prétention d'être plus républicain que les anciens montagnards et qui aime la République jusqu'à l'étouffer dans ses bras en ayant l'air de la caresser. Vous avez beau prendre votre voix la plus mielleuse, vous ne tromperez personne, vous cherchez à éloigner la discussion de son terrain primitif, de la nomination d'une commission d'enquête au sujet de M. Changarnier, prenez garde, vous allez mettre les pieds dans une mare de sang.

Un mot de Flocon y pousse M. de Falloux. Ce n'est plus de M. Bonaparte ou de M. Changarnier qu'il s'agit, ni des conspirations qui s'ourdissent dans l'ombre contre le Peuple, il s'agit maintenant des journées de juin. Avant de se séparer, ceux qu'à tort ou à raison le public mêle à ces sanglantes journées veulent, avant de reparaître dans la vie privée, avant de se retrouver au milieu de leurs amis, se laver du sang répandu et rejeter sur qui de droit les remords et la honte de ce lugubre drame.

Vous avez cru, MM. les élèves de Loyola et de Machiavel, de Laubardemont et de Malthus, que l'on pouvait toujours faire impunément couler le sang, et que Dieu ne prenait jamais la défense du Peuple, victime habituelle de vos complots.

Eh bien, aujourd'hui, Dieu n'a pas permis que le crime restât impuni. Quelle leçon ! Deux hommes en présence, un ancien ministre et un ministre actuel, se jetant du sang à la face. M. Trélat accusant hautement M. de Falloux d'avoir voulu la dissolution immédiate des ateliers nationaux, malgré les réclamations que lui, ministre, avait adresssés à la commission dont M. Falloux était rapporteur. M. Falloux a été implacable ; car ce n'était pas demain, ce n'était pas dans une heure, c'était à l'instant même qu'il lui fallait la dissolution des ateliers nationaux ; il l'a eue, et vous savez ce qu'a coûté à la France cette atroce mesure.

M. Falloux à son tour accusant la profonde incurie de M. Trélat, son inertie, rappelant le vote de l'Assemblée, la majorité de plus de 400 voix en faveur de la dissolution, puis s'abritant, se cachant derrière ce vote, éparpillant le blâme sur toute la droite de manière à n'avoir à répondre que de sa quatre centième partie du crime.

Vous avez beau vous faire petit, M. de Falloux, le crime est assez grand pour vous faire longtemps maudire.

Oui, la lumière s'est faite sur ces tristes journées, les mains qui ont poussé à la guerre civile ont été découvertes, les royalistes ont courbé la tête devant l'accusation portée de la Montagne.

Non, cette séance n'est pas perdue, puisqu'elle fait retomber sur les vrais coupables le sang des victimes, puisqu'elle venge le Peuple de Paris des infâmes accusations dont on l'a sali pendant tant de mois, puisqu'elle efface du cœur et de l'esprit de tous les hommes consciencieux les stupides calomnies déversées à plaisir sur les ouvriers par les insulteurs aux gages des amis des Cosaques en 1815, des amis de Nicolas, de Radetzki et de Windischgraetz en 1849.

Le Peuple est enfin vengé. Pour nous qui jamais n'avons douté de son courage et de sa loyauté, nous n'avions pas besoin de la séance d'aujourd'hui pour être convaincus qu'il n'avait fait qu'accepter la bataille que les rancunes royalistes cherchaient à lui livrer.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On a défendu aux journaux de Vienne de rapporter des nouvelles du théâtre de la guerre. Aussi se taisent-ils sur les opérations qui s'y passent. L'unique nouvelle qui nous arrive par la *Gazette de la Silésie*, c'est la prise de Bude et la retraite du général autrichien Benedek. Toutefois, la marche précipitée des Russes des environs de Kalisch vers Cracovie nous fait croire que des événements graves et avantageux pour le corps de Dembinski ont dû se passer en Galicie.

L'Assemblée nationale allemande à Francfort n'est plus en nombre suffisant pour prendre des résolutions. Ce parlement, qui a été impuissant pour le bien dans tout le cours de son existence, qui a fait beaucoup de mal à la Pologne et à l'Italie, qui a fini par être impérialiste, qui s'est dispersé lui-même, s'aveugle encore jusqu'au point de craindre d'être dispersé. Il mendie l'assistance des insurgés badois, et nous craignons que cet appui lui soit donné. L'Assemblée révolutionnaire a faussé l'idée de l'unité de l'Allemagne en voulant faire un empereur et conserver les princes ; elle a trahi son mandat, et doit subir les conséquences de sa trahison. Le Peuple allemand doit chercher et trouver ailleurs que dans ce parlement sa représentation et son pouvoir central.

Dès le commencement des hostilités entre l'Autriche et les Etats pontificaux, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, lord Normanby, a cru devoir protester au nom de son gouvernement contre toute intervention armée de cette puissance, soit en faveur du pape, soit dans un autre but. Aujourd'hui, en apprenant la capitulation de la ville de Bologne et l'entrée des Autrichiens dans cette ville, lord Normanby a adressé à tous les ambassadeurs et chargés d'affaires diplomatiques une note dans laquelle il proteste de nouveau contre toute intervention armée. Cette protestation fait entendre que, du fait de l'intervention, peut naître une guerre générale européenne.

Une lettre de Turin du 19 mai, écrite par un ancien député de Piémont, annonce que le général Oudinot, malgré la volonté contraire de l'Assemblée nationale, veut encore une fois attaquer la ville de Rome, pour venger, dit-il, sa défaite et l'honneur de son corps d'armée ; et, se fondant sur la fameuse lettre du président de la République, il cherche les moyens et attend le moment pour surprendre cette ville. D'un autre côté, il emploie l'espionnage et la ruse pour que les Romains lui ouvrent les portes.

M. Bulow, envoyé extraordinaire du roi de Prusse, se rend à Londres, et le général russe Davidoff entreprend ce même voyage, chargé d'une mission spéciale par l'empereur Nicolas. L'envoyé russe doit passer par Paris, où il est attendu très prochainement.

Deux bataillons des troupes wurtembergeoises et une centaine de cavaliers de cette nation ont passé aux insurgés et se sont réunis aux troupes badoises. Les troupes prussiennes s'approchent de Francfort.

Plusieurs journaux annoncent l'arrivée de M. Ruggiero Settimo, le président du gouvernement de la Sicile. Nous pouvons affirmer que l'illustre et vénérable exilé n'a pas encore quitté Malte, d'où il se rendra, selon toutes les probabilités, directement en Angleterre.

M. Stabile, ministre des affaires étrangères, M. Amari, son collègue au ministère des finances, et M. La Farina, ministre de la guerre pendant la révolution de Sicile, sont arrivés à Paris.

Nous profitons de cette occasion pour démentir le bruit répandu par des journaux italiens, et accrédité par quelques journaux français, que M. Ruggiero Settimo, avant son départ de la Sicile, aurait fait fusiller sept députés. Cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.

LA VÉRITÉ.

II.

La première conséquence de cette conduite de l'Assemblée nationale a été de laisser les ministres maîtres de la situation. Nous ne parlerons pas des ministères qui ont précédé le 10 décembre, ils ont été jugés ; nous n'examinerons donc que le cabinet dont M. Barrot est le chef et M. Thiers le grand inspirateur.

Diviser pour régner, telle a été et telle devait être la devise de ce cabinet. En effet, tous les ministres, hommes de partis, ont vu dans la préférence que leur donnait le président de la République une sympathie pour leurs convictions personnelles. Encouragés par cette espèce d'approbation tacite et quoique concourant tous à un but différent ils se sont immédiatement mis à l'œuvre en se servant des mêmes moyens parce que ces moyens sont ceux de tous les anciens partis, principalement des orléanistes, des économistes et des légitimistes, triade représentée dans le conseil par MM. Barrot, Faucher et de Falloux, les autres ministres n'étaient et ne sont encore que des pastiches,

Comme au fond tous les ministres voulaient la même chose, le retour vers le passé, il leur a été facile de s'entendre. Chacun d'eux représentant un parti nombreux à la Chambre, ils étaient bien sûrs d'avoir individuellement et en toute occasion pour appui le parti auquel ils appartenaient et collectivement lorsqu'ils en donneraient le mot d'ordre. Pour être tout à fait maître, il ne restait donc qu'à semer la division dans le reste des représentants. La marche était toute tracée ; il suffisait d'effrayer une moitié par les conséquences qu'entraînerait le triomphe des principes de

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 25 MAI 1849.

LES ANGLOMANES FRANCAIS.

On a déjà remarqué que quelques membres des plus influens au gouvernement provisoire, dans les premiers temps de la Révolution de février, comme Lamartine, Marrast et beaucoup d'autres, avaient épousé des Anglaises. Les filles d'Albion, surtout celles qui appartiennent à des familles que l'on voit promener leur ennui sur le continent européen, sont pour la plupart riches. Elles raffolent de bals et de modes parisiennes. Mais ce ne sont pas seulement les avantages de la fortune ni les agréments de la société qui ont prévalu sur les antipathies vieilles comme l'histoire des deux peuples rivaux. Le mal est plus sérieux. Il date du commencement du règne de Louis-Philippe. Les principaux actes du gouvernement déchu ne sont qu'une suite de complaisances pour le système et le personnel des ministres de la reine d'Angleterre.

Le Peuple s'en montrait de plus en plus mécontent. Il accourut se cotiser pour offrir à l'amiral du Petit-Thouars une épée d'honneur, tandis que la presse démocratique flétrissait du sobriquet ignominieux de Pritchardistes les députés les plus entachés du crime d'anglomanie. Mais ces avertissements trouvèrent incorrigibles ceux à qui ils s'adressaient. Bien que la princesse Marie sculptât la statue de Jeanne d'Arc et que Joinville allât chercher les restes mortels du martyr de Saint-Hélène, le roi et ses complices de la paix à tout prix ne cessaient de flatter l'Angleterre.

Ce système d'entente cordiale descendit bientôt des hautes régions politiques sur la scène de la vie privée des classes aisées. La bourgeoisie de Louis-Philippe imitait son roi, et les princes, qui tous se vantaient de pouvoir parler l'anglais sans accent, imitaient les courses de chevaux d'Epsom, entretenaient des meutes de chiens de chasse anglais et parcouraient la ville et les environs de Paris précédés et suivis de jokeys.

On lisait *English spoken here* sur la devanture de chaque boutique, *Boarding school* sur celle de chaque pensionnat en vogue. Le boucher de la rue Saint-Honoré envoyait le plus fin morceau du bœuf gras à la reine Vittoria, et un célèbre dentiste du Palais-Royal mariait son fils à une Anglaise, afin de trouver plus de pratiques riches et de s'en assurer le patronage.

Après les réceptions de Londres et du château d'Eu, les choses en vinrent au point que, pour être bien reçu aux Tuileries et chez les ministres français, il fallait commencer par les salons de l'ambassadeur de S. M. britannique. On finit par ne voir que deux nuances d'opinions parmi les hommes politiques de France. A la tête du parti patroné par les tories d'Angleterre se trouvait Guizot. Il faillit tomber à Paris, aussitôt après la chute de sir Robert Peel à Londres.

Le bouc émissaire du parti opposé, protégé par les whighs, était Thiers ; il espérait venir remplacer son rival au pouvoir, aussitôt après la nomination de lord Palmerston sur l'autre rivage de la Manche.

« Ah ! quel bonheur que d'être Anglais ! » disait-on, et toute la bourgeoisie orléaniste n'aspirait qu'à l'honneur d'être traitée en parfait gentilhomme par les gentlemen anglais. Un pareil état de choses répugnait au Peuple français, et, plus qu'on ne pense, accéléra la Révolution de Février. On se rappelle l'enthousiasme du Peuple et de l'armée aux Champs-Elysées, produit par : *Non, non, jamais l'Anglais ne règnera !* refrain d'un chant exécuté par les Orphéonistes, chant contemporain du *Chant des Girondins*.

On se rappelle aussi la panique des employés et des ouvriers anglais du chemin de fer de Rouen après la Révolution. Ils se sauvaient à qui mieux mieux de concert avec les amis de Louis-Philippe.

Le manifeste Lamartine fit cesser toutes ces craintes. L'ambassadeur d'Angleterre ne bougea pas de Paris. Bientôt les journaux de Londres entonnèrent un hymne de louanges en l'honneur des hommes du gouvernement provisoire. Les soirées de Marrast, dont la plus grande ambition était d'éclipser l'éclat des salons des courtisans de Louis-Philippe, se remplirent d'Anglais. La réaction prévalut, et avec elle l'influence de l'ambassade britannique à Paris.

Nous nous voyons ramenés à tous ces souvenirs en lisant les justifications de M. Léon Faucher dans les derniers journaux anglais. Lui aussi, et peut-être plus que tout autre, voulait passer pour un parfait gentleman. Des Anglais lui en savent gré, et la bienveillance que lui montrait son protecteur lord Normanby se reflète dans les jugements des publicistes d'outre-Manche.

» La dépêche télégraphique de M. Faucher (dit le *Chronicle*) n'est, à vrai dire, qu'une demi-colonne du *Moniteur*, que le ministre de l'intérieur a fait circuler avec un rapidité extraordinaire et sous les auspices de circonstances on ne peut plus favorables. L'exemple n'est point sans précédents. Pour atteindre un pareil but, Cavaignac avait fait retarder le départ des malle-postes. M. Faucher n'a pas pu résister à la tentation, plus forte que lui. Autrement c'est un homme de beaucoup de jugement et d'une grande lucidité d'aperçus. Ce que nous avons remarqué dans les écrits de M. Faucher, c'est qu'il a su s'affranchir de cet esprit routinier de la bureaucratie française, toutes les fois qu'il parle des devoirs du gouvernement !... »

» Un autre journal, EXAMINER, est encore plus aimable. « M. Faucher, dit-il, l'âme du cabinet et de l'œuvre ministérielle, a risqué un coup de main électoral et il a perdu sa vie de ministre sur la brèche. Ce serait une grande perte pour Louis Napoléon, si réellement il eût consenti à se séparer de M. Faucher.

» La France n'a pas, que nous sachions, d'autre homme d'Etat qui, aussi sincèrement et avec autant de zèle que lui, se serait uni aux intérêts de la famille de Bonaparte et à son maintien dans la haute position comme chef de la République. »

Tous ces articles sont pour la plupart conçus et redigés à Paris. A peine si un abonné anglais sur cent y fera attention. La sphère d'action de pareils articles des journaux de Londres, c'est la France Ils y arrivent comme autant de lettres de recommandation pour être admis et bien reçu dans certains cercles politiques, dont la conduite du ministère actuel de la République a si bien mérité.

SPECTACLES DU 25 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Torréador, Gille, le Châlet.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE. — Les Prétendants, l'Ane à Baptiste, J'attends un omnibus.
VARIÉTÉS. — Paix du ménage, Jobin et Nanette, l'Abbé galant, Vautrin.
GYMNASE — Le Coiffeur, le Bouquet, Un Duel chez Ninon, Chalamel.
THÉATRE MONTANSIER. — La Grosse caisse ou les élections, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, femmes saucialistes.
PORTE SAINT-MARTIN.—
GAITÉ. —
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.
THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun, la Barbe impossible
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.
JARDIN-MABILLE. — Bals le mardi, jeudi, samedi et dimanche.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental : tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

l'autre moitié, le cabinet exécuta parfaitement cette manœuvre, alors ses principes et sa politique prévalurent.

Alors l'Italie fut sacrifiée, l'Allemagne abandonnée; on laissa à la Russie le soin de réduire la Hongrie. A l'intérieur, le règne des boursiers recommença les fonds remontèrent à chaque victoire du passé sur le progrès; on promulgua la loi sur les clubs; M. Oudinot fut un grand homme, les libéraux redevinrent des Parias.

La constitution fut impunément violée, il fallut présenter la question trois fois et à d'assez longs intervalles pour obtenir que le pouvoir rentrât dans la légalité en retirant au général Changarnier un commandement que les lois lui refusaient. On produisit à la tribune des preuves de désobéissance du ministère à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée donna raison au ministère, malgré l'abus de confiance dont il s'était rendu coupable en Italie.

Le ministère triomphait sur toute la ligne, et un instant on put croire qu'il ne s'arrêterait qu'après la destruction de la République, mais on n'est jamais plus près des revers que lorsqu'on se trouve au comble de la prospérité. Le ministère se voyant la majorité dans la chambre, crut que la majorité du pays était aussi pour lui. Ne s'inspirant que des conseils des réactionnaires il s'imagina que toute la France était réactionnaire et que la République par une anomalie difficile à expliquer subsistait sans que le Peuple fût républicain. Après avoir détourné la France de son chemin il voulait la faire rétrograder bien au-dessus de son point de départ, ici une chute était inévitable. Ou la chambre devait le condamner ou dans ce cas la France devait se lever pour défendre par les armes son principe gouvernemental qu'auraient violé ses législateurs.

L'assemblée, effrayée de ce que le ministère voulait d'elle, n'osa pas cette fois obéir au signal; le murmure du Peuple arrivait jusqu'à ses oreilles; elle abandonna ses hommes, et, sans qu'elle puisse encore s'en rendre compte, elle se condamna elle-même en condamnant sa conduite passée. Le ministère n'eut que 5 voix pour le défendre, et M. Faucher, son Automédon, dut se retirer devant cette réprobation universelle.

Les autres ministres, s'ils eussent un peu compris ce qu'exige la dignité d'homme, auraient dû voir leur condamnation dans celle de leur collègue. Ils pouvaient se retirer, sinon avec honneur, du moins avec une certaine dignité; mais, au contraire, ils ne cherchèrent qu'à se cramponner plus fort à leurs portefeuilles. Ils ne se sont décidés à se retirer qu'après leur condamnation par le pays lui-même, et lorsqu'ils ne pouvaient plus rester en présence du résultat des élections par toute la France. Aujourd'hui notre ministère ne vit plus, il végète, cherchant à défendre encore ses principes contre l'ardeur fébrile du mourant qui vient de s'emparer de l'Assemblée nationale, qui tient à montrer qu'elle aurait pu faire quelque chose, mais qu'elle ne l'a pas voulu,

Que cette triste existence et cette tris e fin profitent au moins à la nouvelle Assemblée et au nouveau ministère que nous allons avoir.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Bastia, le 18 mai.

Nous avons ici près de mille réfugiés livournais, parmi lesquels trois cent quatre-vingt se trouvent dénués de toute ressource. Rien ne saurait peindre le désespoir de ces malheureux. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour les aider. Un comité de secours s'est organisé, et une souscription a été ouverte. Le nouvelles apportées ce matin par le vapeur venant de Livourne sont déplorables. Hier et avant-hier, on fusilla encore une vingtaine de personnes. Toutes les nuits on fait des arrestations, et les citoyens arrêtés disparaissent de la ville. Le bruit s'est répandu qu'on les déporte en Autriche! En même temps, le général d'Aspre prétend que le commerce doit prospérer à l'ombre des baïonnettes impériales, et que les magasins doivent rester ouverts, bien qu'il n'y ait pas de chalands.

AXIOME.

Si l'on soumettait à un examen réfléchi l'histoire de l'humanité, un fait ne manquerait pas de frapper par son évidence : c'est la lutte constante et acharnée de l'esprit et de la matière; l'esprit initiateur qui veut entraîner et diriger, et de la matière paresseuse qui défend son *statu-quo*, et se refuse à l'entraînement. De façon qu'aussitôt que l'esprit agit, les désobeissances de la matière se mettent à réagir, à entraver. Ce fait établi, constatons en un second qui est le résultat du premier, c'est :

Que, pour puissantes que soient les entraves, l'esprit de progrès finit toujours par avoir le dessus; son action constante le dégage à la longue des étreintes matérielles. Il arrive au but comme le nageur robuste qui, dominant les eaux de son torse refoule derrière lui le flot envahisseur.

Ainsi donc, l'idée est toujours victorieuse. *Mens agitat molem.* Dans tous ces développements de l'humanité, les choses se passent absolument comme dans l'individu isolé; le raisonnement se substitue à la croyance aveugle; l'intelligence s'affermit, l'homme remplace l'enfant; ce sont à tous les siècles, ou plusieurs fois par siècle, des modifications sinon des changements complets introduits, qui dans la forme des gouvernements, qui dans les coutumes religieuses, qui dans les rapports sociaux; et plus on rapproche des temps modernes, plus ces changements sont fréquents, plus ils sont rapides; comme dans la chute des corps attirés vers le centre, dont le mouvement s'accélère à mesure qu'ils se rapprochent du but, pareillement, dans l'ordre moral, la marche de l'idée se hâte en vertu de la vitesse acquise; (l'humanité n'est-elle pas d'ailleurs attirée vers Dieu, centre de tout?)

On a donc grandement lieu d'être surpris de la façon de voir de ces gens qui s'empressent de jeter la pierre à l'idée nouvelle dès son apparition, ou ne s'expliquent pas les espérances qu'ils manifestent de tuer ce progrès, qui est loi de nature; cela se conçoit, à la rigueur, de la part de ceux qui composent le *profanum vulgus*, qui sont le remplissage de l'individu humain, mais on a de la peine à admettre de pareilles hostilités venant de ceux que leurs facultés ou leurs études ont placés aux plus hauts degrés de l'échelle intellectuelle, voire aux avenues du pouvoir.

Ah! c'est que le passé se cramponne après l'avenir dans le champ de lutte du présent; ceux qui ont été ne savent point se résoudre à ne plus être; leurs personnalités vaniteuses mises en péril, leurs pouvoirs près de rentrer au néant livrent aux nouveaux venus un combat opiniâtre. Peut-être savent-ils, au fond, qu'à un moment donné, le combat se terminera par leur propre défaite; mais, d'autre part, ils n'ignorent pas non plus la tenacité des préjugés acceptés, et toutes les ressources que peuvent trouver dans l'esprit de routine les hommes qui sont capables d'en tirer parti. Ils cherchent donc à éterniser la bataille; à chaque succès éphémère, leur égoïsme mis en joie se dit : « Après nous le déluge! »

Ce n'est donc pas à eux que nous nous adressons en ce moment : ce serait peine perdue que de prêcher à des impénitents qui ont fait leurs preuves, ou que de dire sa parole à cette classe de sourds qui se bouchent les oreilles pour n pas entendre. Aussi bien, leur opposition se compense-t-elle par quelque avantage : ces négations du scepticisme qui viennent heurter l'affirmation de l'idée en dégagent la lumière; l'étincelle jaillit toute vive du choc, et cet éclair de vérité ressort avec plus de splendeur des ténèbres de leurs doctrines; laissons donc au temps et à la libre discussion le soin de les confondre, et nous adressant uniquement à cette foule de gens honnêtes, mais abusés, qui veulent le bien, mais qui en ignorent les voies, prions-les de remarquer ceci : que l'humanité n'est point stationnaire, car l'inaction, c'est la mort; comme toutes les choses de ce monde, l'humanité a ses phases de croissance et de décroissance, qui constituent une série : or, nous sommes à peine âgés de six mille ans; nous nous trouvons au début de notre carrière ascendante, nous sommes presque à l'état d'enfance, sujets encore à tous ces tiraillements, à toutes ces convulsions qui correspondent aux maladies particulières au bas-âge; nous nous développons peu à peu, nous nous hâtons vers la virilité, et c'est à nos efforts que l'humanité devra son bonheur futur.

Que les hommes honnêtes ne se laissent donc pas tromper outre mesure par ces mots, rebattus, d'ordre et de tranquillité; ils courraient le risque de ressembler à ces gens qui chercheraient une posture commode sur un lit rembourré de cailloux ou hérissé d'épines; d'ailleurs qu'ils veuillent bien réfléchir que la tolérance, que l'ordre dans le mal c'est la sanction du mal;

Sans fouiller trop avant dans l'histoire, qu'ils veuillent bien jeter un simple coup d'œil sur les faits les plus récents de ces derniers temps à partir de la restauration; et qu'ils considèrent toute la distance qui a été franchie par l'idée progressive;

Peut-être finiront-ils par être convaincus de son immortalité invulnérable, au vu de sa marche à travers les hostilités qui durant plus de 30 ans l'ont mitraillée du haut d'un ministère ou d'une tribune ;

Ce qui ne l'a pourtant pas empêchée de traverser l'obstacle Villèle, l'obstacle Polignac, Casimir Périer, Molé, Guizot, Thiers, etc.

Qu'ils songent à la poignée d'hommes convaincus qui sous la Restauration composaient nous ne dirons pas le parti républicain, mais le parti de l'opposition; qu'ils admirent combien ce faible noyau a fait boule de neige, et les revirements qui ont du se faire dans les esprits pour amener à l'Assemblée nationale Pierre Leroux et le sergent Boichot. Ils arriveront à cette conviction que l'on peut formuler en axiôme, c'est à dire, que l'avenir ne saurait être la continuation du passé, et qu'en définitive la victoire reste toujours au parti qui plante son drapeau sur le plus haut sommet.

ANGE PECHMÉJA.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle la résolution suivante relative aux affaires d'Italie et de Hongrie :

Au nom du Peuple français.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée promulgue la résolution dont la teneur suit :

L'Assemblée nationale

Appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les événements et les mouvements de troupes qui s'accomplissent en Europe; préoccupée du danger de cette situation, tant pour l'avenir de la liberté que pour les intérêts intérieurs et extérieurs de la République, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour les protéger énergiquement,

Et passe à l'ordre du jour.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 mai 1849.

Le président et les secrétaires.

Nous avons reçu une lettre du citoyen docteur Vannier. Nous partageons ses vues sur la nécessité de voir dans la Législative la science représentée par un homme compétent du parti populaire. Nous nous réservons d'examiner un jour les titres de ceux des savants dont le parti populaire pourrait appuyer la candidature.

Le *Courrier de la Gironde* que nous avons encore eu occasion de citer hier, se livre aujourd'hui, dans son premier Bordeaux, à une appréciation des élections, dans laquelle il lui plaît de chanter victoire; il laisse néanmoins échapper cet aveu : que la lutte a été acharnée et que le mal, c'est-à-dire la démocratie, a fait d'incontestables progrès.

Ont résisté avec énergie les populations de l'extrême Midi, du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord; nous trouvons très logique, pour notre part, que les extrémités ne soient atteintes que tardivement par ce rayonnement de l'idée; ce que nous ne trouvons ni logique ni décent, c'est que des républicains oublient assez le principe de l'égalité et le respect dû au vote de la nation, pour s'indigner que l'on fasse *descendre M. Dufaure jusqu'au citoyen Boichot*. Nous citons textuellement.

« Le mal, dit cette feuille en continuant, c'est l'in» trigue substituée au patriotisme; le mal, c'est la » politique confiée à des mains trop compromises, » trop usées, trop attachées aux vieux errements!...»

Nous sommes entièrement de son avis.

« Le mal, ajoute-t-elle encore, le mal, c'est de » combattre les révolutionnaires par *la légalité*. » Le *Courrier de la Gironde* voudrait-il donc qu'on les assassinât?...

Les journaux réactionnaires des départements ont pour *en tête* la dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur, relative à la revue du 21 mai, dans laquelle on s'efforce, bien entendu, de donner une idée de cet enthousiasme *impossible à décrire* qui avait acquis tant de célébrité sous Louis-Philippe. Il est triste pour un gouvernement d'en être réduit à ces misérables réclames, et de n'avoir, pour recouvrir de larges hontes, que de si mesquins oripeaux.

La tactique des journaux de la réactiou consiste aujourd'hui à traiter de ridicule canard la conspiration dont MM. Ledru-Rollin et Charras ont apporté à la tribune les preuves flagrantes. Voici comment s'exprime le *Constitutionnel* avec son merveilleux aplomb :

On est en vérité bien venu d'accuser chaque jour d'une nouvelle illégalité un gouvernenement qui depuis cinq mois fait preuve du plus inviololable respect pour la loi et de la plus admirable patience.

Le fait est qu'il est incroyable que tout le monde ne soit pas convaincu du respect de MM. Changarnier et Léon Faucher pour la loi et la Constitution. Quant à la *patience*, nous voudrions bien savoir si elle est du côté du gouvernement ou du Peuple qui supporte depuis cinq mois les transportations sans jugement, les visites domiciliaires, les attaques quotidiennes à toutes les libertés, la restauration du pilori, l'odieuse expédition de Civita-Vecchia, les manœuvres électorales, les infamies des agioteurs et toutes les hontes dont la réaction abreuve la France!

Nous avons commis une erreur en disant dans notre numéro d'hier que le président de la République a félicité l'ambassadeur de la Sublime-Porte, au sujet de l'arrangement conclu entre l'empire Ottoman et la Russie. C'est M. de Kissieleff qui a eu l'honneur de recevoir ces vives félicitations du premier magistrat de la République française. C'est à lui-même que M. L.-N. Bonaparte a donné l'assurance de la plus parfaite amitié et de la plus cordiale entente de la part de notre République à l'autocrate de toutes les Russies.

L'Assemblée nationale désire passer une revue générale de la garde nationale de Paris et des troupes de ligne dimanche prochain, le jour où son mandat expire. On doit, à cet effet, présenter une proposition à la séance de demain.

Dans une des salles de l'Assemblée nationale où se tiennent les commissions, était exposé ce matin un appareil fort ingénieux que son auteur, M. Galy-Cazala, faisait fonctionner devant quelques-uns de ses collègues et quelques rédacteurs de journaux de Paris. C'est une machine à vapeur d'une simplicité aussi ingénieuse que remarquable. Si établie sur une grande échelle, elle a proportionnellement la puissance que nous lui avons vue dans ce petit modèle, le moindre avantage qu'elle soit appelée à procurer à la marine, à l'industrie, à l'agriculture, ce serait une immense économie dans les frais de fabrication.

On s'attendait aujourd'hui à une des plus intéressantes séances de l'Assemblée nationale. Aussi dès dix heures du matin, quoiqu'elle ne dût se réunir publiquement qu'à deux, toutes les avenues, les salles, les couloirs du palais étaient-ils envahis par une foule compacte de personnes qui n'avaient pu avoir de billets. Elles y assiégeaient, pour être admises dans la salle des séances, les questeurs, les huissiers, le commissaire, jusqu'aux gardiens des portes. Nous avons vu des Anglais offrir un prix hyperbolique aux heureux porteurs de billets, et ceux-ci refuser unanimement, préférant à ces offres positives et séductrices les émotions incertaines mais dramatiques que leur promettait le débat orageux annoncé pour aujourd'hui.

M. Deslongrais, représentant du département du Calvados à l'Assemblée constituante, réélu à l'Assemblée législative par le même département, est mort frappé d'une apoplexie foudroyante.

On annonce également que M. le général Lebreton, questeur de l'Assemblée nationale, est fort gravement malade.

M. Rattier, représentant de la Seine, est venu aujourd'hui au palais de l'Assemblée nationale, sans doute pour y choisir la place où il veut siéger dans la future session législative. Il était accompagné par son honorable collègue M. Victor Considerant, qui s'est chargé, à ce qu'il paraît, de le diriger dans le dédale des salles et couloirs de cet immense édifice.

L'*Univers religieux* consacre la première page de son journal à la reproduction de l'allocution très prolixe du pape dans le consistoire tenu à Gaëte le 20 avril dernier. Il en donne aujourd'hui la deuxième partie. Ce discours est beaucoup trop étendu pour que nous songions à le reproduire, nous nous contentons d'en donner une idée; sa sainteté débute cette fois par expliquer à quelles causes a été due sa retraite de Rome; elle tient à ce que le Seigneur juste et miséricordieux ait voulu humilier notre saint père sous sa main puissante et ait permis que pendant plusieurs mois le mensonge livrât à la vérité un violent combat auquel mit fin l'élection d'un ministère nouveau qui, lui-même fit bientôt place à un autre réunissant toutes sortes de bonnes qualités gouvernementales. Mais la licence effrénée et l'audace des passions perverses, élevant de jour en jour une tête plus menaçante, et les ennemis de Dieu et des hommes, enflammés du désir insatiable de tout dominer, de tout détruire, n'ayant plus d'autre pensée que de fouler aux pieds les lois divines et humaines pour satisfaire leurs passions, le pape, ne pouvant plus remplir librement, sous tant d'angoisses, ses devoirs de prince et de pontife, dut, dit-il, s'éloigner de son siége.

Nous n'entreprendrons pas de le suivre, soit dans l'apologie qu'il fait de ses actes et de ceux de son ministère, soit dans son appréciation du socialisme et du communisme, qu'il confond dans l'idée très vague qu'il paraît en avoir.

Les quelques mots suivants d'un discours démocratique romain lui semblent une affreuse hérésie : *la loi du progrès est impérieuse et inexorable;* il regarde cette simple phrase comme l'œuf d'un monstre.

Poursuivant, plus loin, il dit : « La ville de Rome, » siége souverain de l'Eglise, est maintenant deve» nue, oh! douleur, une forêt de bêtes rugissantes. »

Le bon Pie IX a sans doute oublié, à moins qu'il ne l'ait jamais su, que ce sont ses prélats qui ont opéré la métamorphose dont il se plaint.

On se demande, en vérité, dans quel étrange milieu vit Sa Sainteté et quelle est l'idée bizarre qu'elle se fait de la génération actuelle et de ses besoins pour espérer quelque résultat de cette série d'étrangetés pleines d'onction qui constituent son manifeste... En admettant, comme nous y sommes très portés, que le saint-père parle dans la sincérité de ses convictions, combien il doit paraître naïf à l'auditoire hypocrite et corrompu qui forme son entourage habituel!...

Comités et commissions.

L'Assemblée nationale a renvoyé au comité des finances une proposition de M. Antoine (de la Moselle), tendant au remplacement des impôts supprimés sur les boissons et les sels.

Les moyens que M. Antoine signale à l'examen sérieux des représentants de l'Assemblée législative sont au nombre de trois : Assurance obligatoire, par l'Etat, contre l'incendie ; exploitation, par lui aussi, de tous les chemins de fer ; remboursement du sixième de la dette par des bons de circulation placés sous la garantie du gouvernement.

Cette proposition, qui complète le système des assurances par l'Etat, dont nous nous sommes déjà occupés, et qui reproduit celle de M. Pierre Leroux, sur *les bons d'impôts*, ne pourra ni être discutée devant l'Assemblée, ni soutenue par son auteur, qui n'a pas été réélu.

ITALIE.

Piémont.—GÊNES, 17 *mai*. — Le séminaire et beaucoup d'autres couvents sont disposés pour recevoir des troupes qui se concentrent ici en grand nombre, tandis qu'un autre camp va se rassembler dans les plaines de Marengo sous les ordres du duc de Gênes. « A quoi bon tous ces armements? disait dernièrement au général La Marmora un homme haut placé, nous la province la plus guerrière de l'Italie, pourrons-nous donc rester les mains dans nos poches tandis que les armées étrangères viennent ici débattre nos intérêts, et si l'on doit agir, devrons-nous, pourrons-nous rester dans la politique d'isolement? ou bien faudra-t-il marcher à la suite des Croates? Ah! du moins, gardons-nous de rien faire qui puisse blesser, non pas le gouvernement de la France, mais la nation française.

(*Censore* de Gênes.)

CASALE. — Les mesures dont le gouvernement menaçait tous ceux qui se seraient refusés au payement des contributions paraissent suspendues. Les journaux de cette ville se sont prononcés sur la nécessité de provoquer une décision des tribunaux sur la légalité du recouvrement des impôts, et engagent les contribuables à en appeler au futur parlement.

Vénétie. — VENISE, 8 *mai*. — La flotte autrichienne a saisi un bâtiment français qui venait d'Ancône avec un chargement de bois. Le vapeur français le *Solon* a détaché une embarcation pour se rendre auprès de l'amiral autrichien. Nous ignorons si le navire sera déclaré de bonne prise.

Venise présentait pendant le bombardement un spectacle plein d'émotion. Toute la population se pressait à l'extrémité de la ville pour voir le feu ; les toits des maisons, les terrasses, les clochers étaient couverts de monde. Sur toutes les figures on voyait peinte une tranquille sérénité, qu'animait une glorieuse espérance. Hier soir l'allégresse était générale, et la place de St-Marc était couverte de promeneurs comme on en voit dans les jours de fête.

Le message de Radetzki a soulevé un immense éclat de rire. Nous nous attendons pour demain à une forte attaque, mais tout est prêt pour la repousser.

Le commandant du second corps d'armée a envoyé au consulat de France et à celui de l'Angleterre une signification qui leur enjoint d'éloigner des eaux de Venise tous les navires de guerre de leurs nations respectives, sous le prétexte qu'il est impossible de tolérer la présence de ces bâtiments, aujourd'hui que Venise est assiégée. Que dites vous de cette insolence?

La France ne pourra pas même conserver dans les eaux de Venise des vaisseaux pour protéger les sujets de sa nation? Jusques à quand se soumettra-t-elle donc au bon plaisir de S. M. l'empereur d'Autriche?

— On a frappé une médaille pour éterniser la résolution prise par notre Assemblée de résister à l'Autriche. D'un côté on lit le décret du 2 avril ; à l'exergue est gravée la figure de l'Italie, avec ce vers du Dante :

Ogni viltà convien'che qui sia morta.

Il faut qu'ici expire toute lâcheté.

Toscane. — LIVOURNE.—Des lettres arrivées à Gênes par le bateau à vapeur le *Dante* annoncent la nouvelle suivante :

« Le 18 sont arrivés à Livourne Guerrazzi, Petracchi et Corubelli, qui étaient détenus dans les prisons de Florence. Ils passeront devant un conseil de guerre, et nous pouvons assurer qu'ils seront fusillés, comme l'ont été déjà tant d'autres. Soyez convaincu que les vaisseaux anglais ou français qui se trouvent dans notre port n'opposeront pas la moindre résistance à ces sanglantes exécutions. »

République romaine. — ROME, 11 *mai*. — Deux cardinaux se sont rendus à Palo pour exciter le général Oudinot à attaquer Rome une seconde fois, en lui promettant l'aide du ciel pour cette entreprise si sainte et digne de l'esprit de l'Eglise. En passant à Gaëte, les troupes du roi de Naples ont reçu des prélats une multitude de bénédictions, d'indulgences et de médailles. Ils pourront maintenant recommencer toutes les horreurs qu'ils ont commises à Messine en toute sûreté de conscience.

La population de Palestrina a beaucoup contribué à la victoire de Garibaldi. Le gouvernement a été le premier à encourager la population. Les soldats romains font un grand éloge de la garde nationale et du Peuple tout entier, qui s'est privé de pain et de tous ses vivres pour les mettre à leur disposition.

— Le gouvernement romain a eu la faiblesse de démentir tous les bruits qui s'étaient répandus sur la vente des objets d'art qui se trouvent dans les musées de Rome. Ces bruits sont l'ouvrage de quelques nouvellistes faméliques, qui élaborent leurs calomnies dans les bureaux du journal la *Patrie* et dans ceux de ce journal qui s'intitule le *Dix décembre*. A quoi bon répondre à de pareilles attaques? Le mépris public les a tuées dès leur naissance.

Tous les chefs-lieux des divers départements de la République romaine ont protesté contre l'attaque que le gouvernement français a dirigée contre l'existence de la République. Bologne, Ferrare, Ravenne, Urbin, Pesaro, Ancône, Macerata, Camérino, Fermo, Ascoli, Perouse, Spolète, Viterbe, Orvieto, et cinquante cinq autres villes et villages ont déclaré adhérer à la République.

15 *mai*.— Nous avons eu ces jours ci quelques désordres de peu d'importance, en égard surtout à la situation et au frottement qui doit s'opérer dans une si grande multitude. Le sentiment qui domine toujours et par dessus tout, c'est l'exclusion du clergé en matière temporelle, et le désir de rester en république.

Les Français sont à 4 quatre milles de nos remparts; les Napolitains à 12 milles; les Espagnols sont toujours à Fiumicino. Demain peut-être serons-nous attaqués de toutes parts. Les Français semblent vouloir s'emparer du Monte-Pincio.

ANCONE, 9 *mai*. — Nous sommes ici sous les armes, tout préparés à nous défendre. Trois vaisseaux de guerre français, dont une frégate, ont été obligés de s'éloigner de notre rade. Le consul français, qui d'abord, malgré l'invitation qui lui en avait été faite, et l'ordre qu'il avait reçu du commandant de l'escadre française, avait refusé de quitter Ancône, a enlevé les armes de la République, et est parti avec toute sa famille. Le consul de Naples a reçu l'ordre de se retirer, ce qu'avaient fait auparavant les consuls d'Espagne et d'Autriche. Le peuple est plein d'enthousiasme.

SUISSE.

BERNE, 22 *mai*. — La *Gazette nationale* nous apprend que de bons officiers suisses seraient reçus à des conditions avantageuses dans l'armée populaire du palatinat rhénan, armée qui se trouve sous la protection immédiate du parlement. Il serait bien plus honorable pour ceux de nos concitoyens qui aiment l'état militaire de servir dans cette armée libérale et populaire, que de s'engager sous les drapeaux des despotes de l'Italie.

Le conseil fédéral a ordonné aux cantons voisins du grand-duché de Bade d'interner à six lieues de la frontière tous les réfugiés allemands qui arrivent en grand nombre depuis quelques jours. Il y a parmi eux des employés, des nobles, des officiers. Les vieillards, les malades, les femmes et les enfants sont exceptés de cette mesure.

Le conseil fédéral vient de présenter à l'assemblée fédérale un projet de loi sur les enrôlements illicites, dans le but de mettre à exécution, en tant qu'il est possible de le faire pour le moment, l'art. 11 de la constitution fédérale, qui statue que les capitulations militaires sont abolies.

D'après ce projet de loi, il est interdit de conclure une capitulation militaire et d'embaucher sur le territoire de la confédération. L'embauchage par des Suisses à l'étranger est également interdit.

On entend par embauchage : 1° l'enrôlement pour un service étranger non capitulé ; 2° l'enrôlement pour un service capitulé de ressortissans de cantons qui n'ont pas conclu de capitulation.

Les contraventions à cette loi sont passibles d'une amende de 400 à 1,600 fr. et d'un emprisonnement de 3 à 12 mois. Si ces contraventions sont commises par un officier d'enrôlement, il lui sera en outre interdit d'enrôler dans la suite ; s'il est étranger, il sera banni pour deux ans de la Suisse, après avoir subi sa peine.

Cette loi entrera immédiatement en vigueur, et le conseil fédéral est chargé de la mettre à exécution.

(*Helvétie.*)

FRIBOURG. — Le grand conseil, dans une de ses dernières séances, a examiné le complément du cinquième livre du Code civil, traitant du mariage. Cet objet a donné lieu à une assez vive discussion, à la suite de laquelle le grand-conseil, afin de ne pas s'immiscer dans des affaires religieuses, a adopté le système du mariage civil, c'est-à-dire que le mariage, comme contrat civil, aura lieu devant les autorités laïques, ainsi que cela se pratique en France.

THURGOVIE. — La Société des naturalistes suisses se réunira à Frauenfeld dans quelques mois.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 16 mai. — La division russe qui était concentrée dans les environs de Kalisch, a reçu subitement l'ordre de partir immédiatement et à marches forcées vers Cracovie.

La Porte a requis tous les britskas des environs pour accélérer la marche. Les bagages qui ne sont pas indispensables seront abandonnés, et les officiers vendent leurs effets superflus à tout prix. Les fusils seront transportés dans des voitures pour rendre aux soldats la marche moins fatigante. Des voyageurs ont rencontré plusieurs détachements russes qui se dirigeaient vers Cracovie de différents points et à marches forcées. Le corps du général Grabbe, qui quitte les environs de Kalisch, ressemble à une armée asiatique, tant il y a déjà de femmes et d'enfants. Les officiers traînent aussi leurs familles avec eux. Cette partie du corps sera obligée de s'arrêter à la frontière. Le corps entier se compose de recrues nouvellement levées, et de vieux soldats qui jouissaient déjà de leur congé et que l'on a rappelés.

VARSOVIE, 19 mai. — L'empereur de Russie est arrivé ici avant-hier, accompagné des généraux Orloff, Meyendorff, Adlerberg et Menzykoff.

Le consul français à Varsovie, baron de Theiss, est parti d'ici pour Paris. Nous ajoutons que la République française est on ne peut plus mal représentée à Varsovie par le consul Theiss. MM. Lamartine et Bastide, quand ils étaient au pouvoir, se sont entêtés à conserver cet homme à son poste, malgré les réclamations de bons républicains, qui étaient juges compétents dans la question. Le consul Theiss est un orléaniste pur sang.

HONGRIE.

PRESBOURG, 17 mai. — Nous apprenons par des voyageurs que la ville de Bude s'est rendue aux Hongrois sans conditions. Les insurgés y ont trouvé la caisse de la garnison, 20,000 fusils, 10 batteries, une quantité considérable de munitions, et les trois mille hommes qui composaient la garnison ont été conduits à Comorn. Huit remorqueurs ont amené aux Hongrois des renforts considérables à Raab. Le général Benedek, qui a dû céder aux forces supérieures des insurgés près de Jablunka et de Lewocza, a effectué une retraite hardie, et s'est joint à la brigade de Vogel à Tyrnau après une marche de 40 à 50 milles tout le long des Carpathes. Les deux armées adversaires sont prêtes à se livrer le combat. Les Hongrois ont pris l'offensive et ils ont occupé Szerdahely.

Croatie. — AGRAM, 8 mai. — Voici le fonds du discours que le Ban Jellachich a adressé aujourd'hui aux autorités et aux notables de la province. « Votre presse, Messieurs, paralyse tous mes efforts pour assurer le bonheur de votre pays. Qui est-ce qui a permis, par exemple, à la *Gazette Slave du midi* de publier mon dernier mémoire à l'empereur ? On cherche à ébranler votre fidélité envers le monarque, à nuire à ce qui favorise l'unité de l'empire, on pourra me faire subir le sort de Latour (ministre de la guerre mis à mort par le Peuple à Vienne), mais, dussé-je être seul, je ne dévierai pas du chemin que je me suis tracé. Dès demain paraîtront les nouvelles lois sur la presse sur le séjour des étrangers et la justice sommaire (*stand recht*).

On n'a pas besoin de vos vingt bataillons *nationaux*; la guerre de Hongrie sera finie dans quelques semaines, je vous demande six bataillons seulement, mais qui auront à obéir à l'autorité militaire existante. »

AUTRICHE.

L'autorité militaire a adressé une circulaire à tous les journaux portant la défense de publier d'autres nouvelles du théâtre de la guerre que celles données par la *Gazette officielle*. Cette circonstance explique l'absence des nouvelles de la Hongrie.

Le général Benedek se trouvait, d'après les dernières nouvelles, à Tyrnau, ce qui prouverait que son corps a dû être battu par Dembinski, car sans une défaite il n'aurait pas eu besoin de quitter son poste près de Bukh, d'où il gardait les défilés des Carpathes. (*Gazette de Cologne.*)

— Le 16 mai il y avait à Vienne une émeute militaire, quelques compagnies refusant de marcher contre les Hongrois en disant : Nous préférons d'être tués ici qu'affamés en Hongrie. (*Gazette de Cologne.*)

ETATS GERMANIQUES.

BOURSE DE FRANCFORT DU 19 MAI. — *Autriche*, obligat. 5 0/0, 75 3/4 A; Banque, 1,094 A. — *Sardaigne*, obligat. de 36 fl., 25 A. — *Espagne*, 3 0/0, 24 1/2 A. — *Pologne*, oblig. de 300 fl., 98 A; oblig. de 500 fl., 72 3/8 A.

FRANCFORT, 21 mai. — Au début de la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui, le président a annoncé que le gouvernement saxon avait rappelé ses députés. Aussitôt dix de ces députés ont déposé une protestation déclarant leur rappel illégal. Treize nouveaux membres de l'Assemblée ont donné leur démission individuellement, et soixante cinq d'eux, parmi lesquels MM. Gagern, Simson, Beseler et Dahlman, ont signé une déclaration par laquelle ils déposent leur mandat, parce qu'ils ne voient plus d'issue possible à la situation dans la voie où l'Assemblée s'est engagée. Le président a annoncé que le vicaire de l'empire avait nommé le prince de Wittgenstein, lieutenant-général dans l'armée de Hesse-Darmstadt, ministre de la guerre. L'Assemblée a ensuite voté sur la proposition qui fixe à 100 le nombre de membres nécessaire pour valider les délibérations : 101 membres se sont prononcés pour la proposition, 35 contre ; mais comme, au terme du règlement, une présence de 150 membres au moins est nécessaire pour valider les décisions, le vote a été déclaré nul.

On dit que des délégués de l'Assemblée ont fait au roi de Wurtemberg des ouvertures pour l'engager à remplacer l'archiduc Jean. (*Journal de Francfort.*)

Provinces rhénanes. — On a saisi le 20 mai à Aix-la-Chapelle, 15 ballots arrivés par le chemin de fer et qui étaient remplis d'armes. A Herbenthal, station du chemin de fer sur la frontière belge et prussienne, neuf wagons chargés d'armes eurent le même sort. Ces armes arrivaient de Londres ou de Luttich et étaient destinées pour l'Allemagne.

Bade. — CARLSRUHE, 21 mai. — Le gouvernement provisoire, ayant reçu l'annonce de la nouvelle composition du ministère réactionnaire de l'empire à Francfort, a publié avant-hier les deux proclamations suivantes :

« Au Peuple allemand. — Les tyrans de l'Allemagne ont jeté leur masque. Le roi de Prusse a déclaré ouvertement la guerre aux efforts des amis de la liberté en Allemagne et à l'assemblée nationale de Francfort.

» Les rênes du pouvoir central se trouvent maintenant dans les mains d'un ministère dont la nomination fut déclarée par l'Assemblée nationale elle-même comme une insulte faite au Peuple allemand. Il est maintenant hors de doute que l'Assemblée nationale doit être dispersée par la force armée. Dans cette situation périlleuse du Peuple allemand, trois députés de l'Assemblée, Raveaux, Trüschler et Erbe. étant arrives ici, nous ont demandé la protection du Peuple badois contre les puissances qui se sont alliées dans le but de renverser la Constitution.

» Frères allemands ! le moment décisif est arrivé. Nous ne pouvons plus hésiter, si nous ne voulons pas que le meme sort qui a atteint Vienne et Dresde frappe l'Allemagne tout entière. Nous ne pourrons pas livrer à la colère de nos ennemis communs les derniers champions de la liberté dans l'Assemblée nationale. Notre devoir est de leur envoyer des secours dans la mesure de nos forces.

« Le Peuple et les soldats de Bade se sont levés pour conquérir la liberté, l'union et la grandeur de l'Allemagne. Le combat peut commencer dans quelques jours ; notre cri de guerre soit : Mort aux tyrans alliés ! Vive l'Allemagne, grande, une libre !

« Soldats, frères allemands !

» Vous vous êtes délivrés d'un gouvernement ennemi du Peuple, car vos sentiments de justice et de liberté n'ont pu souffrir plus longtemps l'oppression qui pesait aussi bien sur vous que sur tout le Peuple allemand. Vous avez juré de maintenir la constitution de l'Empire. Le moment est venu de tenir votre promesse.

« Une alliance perfide des tyrans de l'Allemagne, le roi de Prusse à leur tête, se prépare à disperser l'Assemblée nationale par la force. Dans ce but, divers corps de troupes sont déjà en marche. Aux trois députés qui viennent d'arriver ici pour demander des secours, nous avons promis toute notre assistance. C'est à vous, soldats, de donner du poids à notre parole. Notre guerre sera juste. Vos pères, vos frères, vos sœurs prendront part à votre lutte, leurs pensées vous accompagneront dans les combats, et ils prieront pour que Dieu vous donne la victoire. En avant donc vers la liberté ! En avant pour protéger la patrie allemande ! La victoire est à nous, car notre cause est juste. »

PRUSSE.

BERLIN. — Bourse du 21 mai : Emprunt volontaire, 101 1/2. A—Obligat., 3 1/2, 79 1/2 ; — Obligat. de la soc. de comm. marit., 100 A.

Russes Rothschild, 106.

Oblig. polon., 300 fl., 97 A ;—Oblig. de 500 fl., 71 3/4 A.

22 *mai*. — Les délégués municipaux de Berlin ont publié, le 19, une proclamation, dans laquelle, en s'adressant à leurs concitoyens, ils se déclarent partisans de l'unité de l'Allemagne et du régime constitutionnel, mais adversaires de la République. Pour bien comprendre la véritable portée de ce document, il faut observer que ces messieurs ne représentent pas le Peuple de Berlin, mais les bureaucrates et les financiers, qui partout soutiennent la faction des réactionnaires.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 23 *mai*. — Consolidés, ouverts à 91 1/4, 3/8 pour compte et comptant, fermés à 91 1/4 pour compte.

Le parlement anglais n'a pas tenu de séance hier ; tous les législateurs sont allés aux courses du Derby.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 24 *mai*. — La chambre des représentants, au commencement de sa séance d'hier, a voté sur l'ensemble du budget de la justice pour 1850. Le projet a été voté à la majorité de cinquante-huit voix contre deux et six abstentions. Les honorables membres qui ont voté contre le budget et ceux qui se sont abstenus, l'ont fait pour protester contre les principes déplorables du département de la justice en ce qui concerne la bienfaisance publique.

L'Assemblé a ensuite abordé la discussion générale du bubget de la dette publique pour l'exercice prochain. Le débat a exclusivement roulé sur la question de l'application de la loi sur les pensions militaires, et notamment sur la pension accordée au général Skrzynecki.

Un grand nombre d'orateurs ont pris part à ce débat, qui a revêtu pendant quelques instants un certain caractère d'animation ; il n'a pas dépendu de M. le ministre de l'intérieur qu'il ne s'y mêlât quelque aigreur.

Incidemment il a été question de la révision de la loi des pensions militaires ; mais, comme l'ont très bien fait remarquer MM. Dumortier, Lebeau et plusieurs autres orateurs, rien ne serait moins opportun que la discussion d'une pareille question dans le moment actuel.

M. Thiéfry a proposé par amendement de réduire à 6,300 francs la pension du général Skrzynecki fixée par l'arrêté royal du 31 décembre à 7,500 fr. Cet amendement, a une très grande majorité, a été renvoyé à la section centrale pour qu'elle fasse son rapport dans la séance d'aujourd'hui.

La discussion générale du budget de la dette publique a été close, après s'être prolongée jusqu'à la fin de la séance, grâce à des incidents qui ont fourni l'occasion à un grand nombre de membres de rendre hommage aux sentiments patriotiques qui animent l'armée. (*Emancipation.*)

— La question des enfants trouvés a été l'objet, dans la séance d'avant-hier de la Chambre des représentants, d'une discussion incidente. Les principes qui nous ont paru prévaloir ont assez d'importance pour que nous ne négligions pas de les mettre en lumière.

Il s'agissait de savoir si l'Etat devoit prendre à sa charge toute la dépense qui résulte des enfants trouvés. Ce système était celui de M. Lelièvre ; il renversait celui qui existe en ce moment, et d'après lequel l'Etat et la province supportent la moitié de la dépense, laissant à la commune où l'hospice est situé le fardeau de l'autre moitié.

M. Moncheur a combattu le système de M. Lelièvre, comme offrant des dangers que sans doute ce dernier orateur n'a pas suffisamment étudiés ; d'ailleurs il a insisté avec beaucoup de force sur la nécessité d'introduire par une loi, autant que possible, dans une matière qui intéresse tout à la fois les finances des villes et la moralité publique, une régularité, une uniformité qui lui manquent aujourd'hui.

M. Moncheur a développé rapidement, mais avec clarté, toutes ces considérations. L'impression qui nous reste de la discussion est que la chambre a montré de la faveur pour une pensée de réforme qui consisterait plutôt dans l'amélioration que dans le changement radical du système.

(*Idem.*)

ESPAGNE.

BOURSE DE MADRID, DU 18 *mai*. — 3 0/0 25 1/4, pap. ; 5 0/0 10 3/8, pap. ; coupons non capitalisés, 6 0/0 ; Valès, 5 3/4, pap. ; dette sans intérêt, 3 7/8 0/0, pap. ; actions de la banque de Saint-Ferdinand, 78 0/0 ; bons du trésor, emprunt de 100 millions ; 67 au comptant, 68 0/0, pap. Depuis la bourse, le 3 0/0 a fait 25 3/16 1/4 au comptant ; le 5 0/0 10 1/4 ; la dette sans intérêt 3 3/4.

19 *mai*. — La chambre des députés a voté hier le projet de loi sur le chemin de fer de Madrid à Aranjuez. Ce projet va être porté au sénat, qui s'empressera sans doute de mener promptement à fin un projet de loi qui a pour objet une œuvre aussi importante.

Plusieurs amendements tendant à opérer des diminutions au budget ont été proposés. Ils ont tous été rejetés.

BARCELONE, 18 *mai*. — Il n'est arrivé de la Catalogne aucune nouvelle qui mérite l'attention. Les commandants généraux de la province annoncent que les bandes n'osent plus se montrer nulle part, et que les populations paraissent disposées à faire un mauvais parti aux bandits qui viendraient troubler l'ordre ou commettre quelques exactions.

Afrique. — CEUTA, 12 *mai*. — Ces jours-ci est arrivée une personne venant de Melilla, qui rapporte que les Maures faisaient feu continuellement sur cette place. Un sergent du bataillon d'Almanza a été tué, et un artilleur a été grièvement blessé.

Les Maures qui sont sur notre frontière se tiennent au contraire fort tranquilles. La seule nouveauté que nous ayons, c'est que le pavillon français a été retiré par toutes les agences consulaires de cette nation, à cause de quelques difficultés que le consul de France à Tanger a eues avec les autorités marocaines.

Le motif de cette querelle diplomatique est né de l'emprisonnement d'un homme attaché au consulat.

AMÉRIQUE DU NORD.

Le vapeur le *Conway* est arrivé le 23 à Southampton ; il a quitté Vera-Cruz le 15 avril, la Jamaïque le 27, les Barbades le 28, St-Thomas le 2 mai, et les Bermudes le 8. Le *Conway* avait un frêt de 320,784 dollars, pour le compte de négociants ; 315 onces de poudre d'or, des lingots et argent monnayé ; 1,522 liv. sterl., 149 serrans de cochenille, 15,000 fr. de France, 2 tonneaux de café, 3 caisses de vanille, 27 caisses de cigares, 5 caisses de succades, 45 tortues et 100 paquets divers.

Jamaïque. — Les nouvelles commerciales de cette île sont très mauvaises, la canne à sucre est dans un état déplorable, par conséquent c'en est fait du rhum et du sucre pour cette année. Ce malheur ne se borne pas à la Jamaïque seulement ; il a atteint presque toutes les autres îles voisines. Les habitants de la Jamaïque s'occupent d'un projet pour changer leur constitution ; ils tiennent des meetings à cet effet.

Trinidad. — On a adressé une pétition à la reine d'Angleterre pour lui demander de rendre *Port of Spain*, dans cette île, un port libre. On s'occupait du projet d'introduire divers changements dans la cour civile et dans la cour criminelle.

Barbade. — Ce pays a beaucoup souffert des pluies pendant le mois de mars.

Tabago. — Des nouvelles agricoles de cette île sont assez satisfaisantes.

Saint-Vincent. — Les affaires étaient dans une position assez critique. On ne pouvait réunir assez de membres pour former la législature. On s'occupe surtout, dans toute ces îles, de la diminution des dépenses publiques.

AMÉRIQUE DU SUD.

Guiane. — Il y avait beaucoup d'insubordination parmi les ouvriers dans ce pays ; on n'entend parler que de crimes. On y dimiuue les salaires de 50 0/0 partout où le revenu surpasse 700 dollars.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GRÉVY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 24 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

On procède au scrutin resté incomplet dans la séance d'hier, sur la translation des cendres du citoyen Carnot. La proposition est adoptée à la presque majorité.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion qui s'est entamée hier à la fin de la séance.

Le citoyen Considérant monte à la tribune. Le citoyen Odilon Barrot lui fait signe qu'il désirerait parler. Le citoyen Considérant lui cède la place.

LE CIT. O. BARROT. Citoyens représentants, j'ai un devoir à remplir avant que la discussion s'engage. Il m'était impossible, après les explications qui ont été portées hier à cette tribune, de ne pas me renseigner auprès du général duquel émanait l'ordre porté hier à cette tribune et si singulièrement interprété. Ce général proteste hautement contre les intentions qu'on lui a supposées.

Il a protesté contre la pensée qu'on lui a attribuée d'attaquer les droits du président de l'Assemblée. On ne lui eût pas attribué cette pensée, si on eût examiné avec soin les termes et l'heure à laquelle l'ordre a été donné. On supposait que quelques troubles pouvaient se manifester dans la capitale, et il fallait prendre des mesures. Et cet ordre du général était donné depuis une heure quand l'Assemblée se retira.

Par conséquent, il n'y avait pas à supposer qu'aucune réquisition du président dût arriver au général. Cet ordre ne pouvait donc se référer à la supposition d'une telle réquisition ; cette supposition eût été un outrage à l'Assemblée, ce qui est loin de la pensée du général, d'autant plus que par son ordre et en vertu du décret de l'Assemblée a été affiché et est affiché dans les casernes l'ordre de se soumettre aux réquisitions du président. Telle est la règle.

LE CIT. CONSIDERANT. J'ai demandé la parole pour dégager le débat d'un incident qui me concerne dans le discours du citoyen O. Barrot.

Dans un mouvement de tribune, en défendant sa cause, M. Odilon Barrot a dit en parlant de moi : « Oui, M. Considerant m'avait parlé de ce fait ; je crois M. Considerant sincère, mais il est aveuglé par la plus mauvaise des conseillères, par la peur. J'ai cherché à lui faire sentir combien ses appréhensions étaient dépourvues de raison, etc. »

Eh bien ! j'avais eu la discrétion de ne pas parler des paroles échangées entre M. O. Barrot et moi. Je déclare que dans toute la conversation, M. O. Barrot ne m'a pas dit un mot duquel il résultât que je dusse me considérer comme aveuglé. M. O. Barrot m'a dit que les intentions du président étaient bonnes, que c'étaient un homme loyal. J'ai répondu que le président était objet dont on se servait. (Rires.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens représentants, hier, une consi ération s'est produite à cette tribune. On a parlé de faits attribués à un général. Pour ma part, j'en ai apporté un. J'ai dit qu'une lettre avait été écrite pour enjoindre aux troupes de n'obéir qu'aux ordres du général en chef. Hier, on paraissait contester même le fait.

Aujourd'hui nous sommes parvenus à établir le fait matériel ; la lettre a été écrite ! Aujourd'hui, on vient devant vous s'expliquer ; on en sent le besoin. Ce n'est plus qu'une question d'intention. Nous pouvons dire que le cabinet est malheureux.

Les choses se passent, et nous nous sommes obligés de les lui apprendre. Et alors, reconnaissant la lettre, il reconnaît que l'intention est bonne. (Rires.) On s'en contente. Les hommes de parti se contentent de peu. (Bruit à droite.) Un prétexte leur suffit. Mais je fais un appel à la conscience de l'Assemblée, et je demande ce que veut dire cette explication après tous les faits reprochés au général Changarnier.

Il s'est mis cinq fois en contradiction avec la résolution de l'Assemblée. Il a violé la Constitution, il a méconnu les ordres de l'Assemblée. Que répond le cabinet ? le général Changarnier respecte l'Assemblée, il en fait partie et sait, mieux que qui que ce soit, combien elle doit être respectée. Eh bien ! je demande si les affaires publiques peuvent se traiter d'une façon aussi peu sérieuse.

Examinons : Avant-hier à sept heures moins cinq minutes il se présenta une probabilité de permanence. (Nouveau bruite à droite.) Les vice-présidents se rendent près du président de l'Assemblée, et ils déclarent que dans ce cas il faut en prévenir le gouvernement, et prendre les mesures nécessaires. Et on vous dit : le général Changarnier l'a ignoré. Mais il ignore donc tout ce qui se passe dans cette Assemblée ? Et il en fait partie... (Bruit à droite.)

Le général Changarnier n'aurait pas ici un ami politique qui lui donnât des nouvelles de ce qui s'y passe ? Il n'a donc pas dans les tribunes des aides-de-camp qui le tiennent au courant de tout ce qui se passe ? Le gouvernement est-il donc dans l'ignorance des affaires de son pays ! Ce n'est pas possible. Aussi que m'importe que le général Changarnier ait été averti officiellement ou non ? Ce que tout Paris savait, le général Changarnier pouvait-il l'ignorer ? Ce n'est pas possible.

LE CIT. AYLIES. Je demande la parole.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je voudrais bien que l'orateur qui m'interrompt me prouvât que le général Changarnier ignorait tout. Il savait tout. Et voilà que tout à coup il adresse aux généraux une lettre dans laquelle il dit : « Les troupes seront consignées jusqu'à nouvel ordre.... »

Voix à droite. — C'est son droit !

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. « Vous n'aurez à obtempérer qu'aux ordres du général en chef. »

Je demande à ceux qui m'interrompent de me dire pourquoi le général Changarnier a écrit cette lettre, si ce n'est pour contrecarrer les ordres de l'Assemblée. Je demande qu'on donne des raisons graves pour expliquer la raison qui a dicté cette lettre ; qu'on me dise pourquoi le général Changarnier écrivait le contraire de l'ordre affiché dans les casernes ! de l'ordre de l'Assemblée !

Voulez-vous que je dise plus ? Supposons que le général Changarnier n'ait voulu lancer qu'un ordre ordinaire, il emploie les officiers d'état-major ; mais ici je certifie qu'il y avait une telle rapidité dans les volontés du général Changarnier, que la lettre aux généraux était écrite de sa propre main.

M. O. Barrot fait un signe de tête négatif.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. J'insiste sur ce fait. La lettre était écrite de sa propre main. Voulez vous une commission d'enquête ? Voulez-vous faire comparaître les généraux ? (Rires.) J'ai la vérité dans mes mains. Je suis décidé à la faire connaître. Rien ne m'en empêchera.

Je vous dis que si vous nommez une commission, vous voulez avoir la preuve que la lettre est écrite de sa main. (Interruption.)

Je ne tiens pas à vous donner les preuves, puisque vous n'en voulez pas. Qu'au dehors on sache ce qui est. (A droite : Ah ! ah ! voilà le but.) Vous ne pouvez reculer devant la vérité.

LE CIT. O. BARROT. J'ai ici une lettre du général Changarnier...

LE CIT. J. FAVRE. Pourquoi n'est-il pas là ?

LE CIT. O. BARROT. Le citoyen Changarnier m'écrit :

« La lettre n'est pas exactement citée... Elle n'est pas de mon écriture... Elle a été dictée par moi. »

LE CIT. CL. THOMAS. Il semble que nous discutons un fonctionnaire responsable. Voici plusieurs fois qu'il est question ici du général Changarnier. Je suis étonné qu'il ne juge pas à propos de comparaître.

Voix. — Allons donc !

Autres voix. — Il faut qu'il comparaisse.

LE CIT. CL. THOMAS. Je demande qu'il soit invité par le citoyen président à venir ici.

Voix. — L'Assemblée est outragée

LE CIT. ROUSSEAU. Qu'on lise la lettre entière.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je ne réponds pas à l'observation du général Changarnier en son absence ; je dis simplement que si l'Assemblée désire savoir la vérité sur ce détail, un officier, porteur de la lettre... (Nouvelle interruption.) Je dis qu'un officier porteur de la lettre viendrait attester qu'il a reçu du général Changarnier la lettre écrite de sa main... (Interruption). Je vous demande si vous voulez connaître la vérité, oui ou non.

Eh bien, maintenant, quand ce fait n'est pas isolé, quand il se reproduit pour la cinquième fois, ce n'est rien, c'est un malentendu.

Mais supposez que ce général, qui dispose de tant de forces, représente les opinions de la gauche de notre Assemblée... supposez que ce général ait fait cinq fois la même chose... croyez-vous que vous, membres de la droite, vous ne demanderiez pas une enquête ? (Très bien !)

Croyez-vous que vous n'auriez pas ordonné qu'il comparût ici pour s'expliquer ? Vous l'auriez fait (Bruit à droite.) Eh bien ! vous nous refusez ce qui est juste et le pays jugera ! (Très-bien !) Arrivons aux faits.

Nous savons tous parfaitement que des bruits d'un complot pour le 28 de ce mois-ci.... (Violente interruption à droite.) Vous le savez si bien, qu'il vous serait démontré que tout est réel. Vous savez l'embrigadement qui a eu lieu à la dernière revue pour faire crier : Vive Napoléon ?

Eh bien ! cet embrigadement persévère. (Mouvement.) Si vous vouliez nommer une commission... (Nouvelle interruption à droite.)

LE CIT. FLOCON. Ces citoyens ne veulent rien savoir, parce qu'ils en savent trop. (Exclamations à droite.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je dis que si une commission était nommée, vous apprendriez des hommes qu'on embrigade la somme qu'on leur paie, les ordres qu'on leur donne et le but qu'on se propose pour le 28. (Nouveau mouvement.)

Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vu chez moi des témoins à qui on a fait la proposition d'embrigadement. Quand il s'agit d'une conspiration pour le 28, vous voulez que nous restions silencieux !

Si les faits ne sont pas vrais, que le général, membre de l'Assemblée, vienne s'en expliquer ici. Il y est bien venu, parce qu'il croyait son amour-propre engagé, pour répondre au général Cavaignac. Et il ne peut y revenir pour rassurer le pays ! (Très bien ! très bien !)

Les faits existent, je l'affirme ! Il ne dépend que de vous de lever le voile si vous le voulez, nommez la commission. Si non à vous la responsabilité. (Applaudissements.) L'enquête, dit on, à quoi servirait-elle ? à prou er une folie ! Eh bien, c'est le moment de parler.

Je vais m'expliquer avec franchise. (Mouvement d'attention.) N'avez-vous pas vu des folies déjà ? Il y en a deux qui ont étonné le monde tout entier !

Et cette fameuse folie de Strasbourg ! (Violente interruption à droite.) Comment, citoyens, en 1836, quand Louis Philippe semblait avoir donné de profondes racines à son trône, un homme s'est trouvé qui a été assez audacieux pour commettre un tel attentat ! (Mouvement.)

Cela vous étonne ; mais, mon Dieu ! la folie peut être persévérante. (Mouvement prolongé.) En 1836, on écrit une lettre pour dire à Louis-Philippe qu'on conservera une éternelle gratitude, et on recommence en 1840. On vient à Boulogne avec des attributs d'empereur... et ce n'est pas là de la folie ! (Violente interruption.)

Tous les membres de la droite se lèvent et crient avec violence : A l'ordre ! à l'ordre !

Le citoyen Rancé se fait remarquer par ses cris.

Les membres de la gauche se lèvent aussi et répondent par des interpellations que le tumulte nous empêche d'entendre.

LE CIT. P. BONAPARTE, à la gauche. Insulteurs !

A gauche. — Les vérités vous blessent ! (Bruit.)

LE CIT. ESNEST DE GIRARDIN. A l'ordre l'orateur.

(Tumlte effroyable, pendant lequel les interpellations se croisent.)

LE CIT. O. BARROT. Il me paraît impossible que la discussion continue, quand il se produit un outrage direct au président de la République... (Violentes réclamations de tous côtés.)

LES CIT. BAZE et TASCHERRAU adressent les interpellations les plus violentes au citoyen Ledru-Rollin, qui, les bras croisés, attend avec le plus grand calme, à la tribune, que le tumulte cesse.

LE CIT. E. GIRARDIN. Il n'est pas permis de parler ainsi à la tribune.

LE CIT. DEMONTRY. C'est de l'histoire ! ça vous gêne !

Le tumulte devient tel qu'on ne peut plus saisir aucune interruption. (Longue agitation.)

LE CIT. O. BARROT veut perler.

LE CIT. DEMONTRY. Le citoyen Barrot n'a pas la parole.

LE CIT. O. BARROT. Je la demande. (Bruit violent à gauche.) Je m'adresse au citoyen président de l'Assemblée...

Voix, — Vous n'avez pas la parole.

LE CIT. GRÉVY, se tournant vers la gauche. C'est d'une intolérance incroyable...

LE CIT. BUVIGNIER, au président. C'est vous qui êtes d'une tolérance impardonnable.

LE CIT. O. BARROT. Il est permis d'accuser dans les formes constitutionnelles, même le premier magistrat de la République. (Interruption.) Mais, quand il a réuni sur sa personne la consécration des suffrages du peuple.

Voix à gauche. — S'il conspire... (Bruit à droite.)

LE CIT. O. BARROT. Cette personnalité présente un haut danger, et c'est un manque de générosité que d'attaquer ainsi un homme placé aussi haut dans notre République....

A droite. — Très bien ! (Nouvelle interruption.)

LE CIT. PRÉSIDENT. J'engage le citoyen Ledru Rollin à continuer (On rit), et à mieux respecter les autorités de la

République. Si de pareils faits se renouvellent, je lèverai la séance. (Approbation à droite!)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je dis que quand deux faits semblables se sont présentés, il ne faut pas soutenir qu'il n'est pas possible qu'il s'en produise un troisième.

L'honorable citoyen Odilon Barrot dit qu'il ne veut rien faire contre la loi. Vous vous trompez, si vous croyez que que je vous attaque personnellement. Je connais parfaitement, dans une certaine mesure, votre respect pour la loi. (Bruit.)

J'ai dit : dans une certaine mesure, car si vous étiez la représentation fidèle de la légalité, avec nous vous demanderiez l'enquête.

Maintenant, croire que vous êtes l'homme d'un coup de main, que vous voulez confisquer les libertés publiques, je ne vous ai jamais fait cette injure.

La question n'est pas là; vous avez souvent, à une autre époque, discuté le gouvernement personnel, et démontré que derrière le ministère il y avait une main qui dirigeait les affaires; ce que nous avons fait sous la royauté, nous pouvons bien le faire sous la République.

Voici maintenant ce que je dis : Il y a derrière le président des hommes irresponsables qui peuvent le pousser à un coup de main; des hommes qui ont été longtemps éloignés de la France et ignorent le gouvernement qui lui convient.

Maintenant vous dites que vous veillez : mais qu'importe que vous veilliez si vous ne voyez pas! (Adhésion à gauche.)

Je ne prétends pas que vous veuilliez vous perpétuer au ministère, je crois que vous êtes souvent fatigué de ce pouvoir ainsi tiraillé; mais qu'importe que vous soyez fatigué!

Vous avez ignoré le fait du 29 janvier, et quand l'Assemblée a été entourée de troupes, vous êtes venu couvrir de votre vieille probité un fait que vous ne ratifiez pas.

Quand le président écrivait cette lettre, vous ne le connaissiez pas. Le colonel Forestier est arrêté, au mépris de toute légalité; vous êtes obligé de le faire relâcher; hier encore vous veniez traîner ici votre vieille probité pour justifier un acte injustifiable. Ah! vous veillez, mais vous avez les yeux fermés, je vous le répète.

Est-ce la première fois que vous avez été trompé? Oh! non, ça été votre rôle pendant dix-huit ans dans l'ancienne chambre.

Je ne veux vous rappeler qu'un seul fait, mais il frappera tous les esprits. Le 24 février au moment où la cause des rois était à jamais perdue en France, vous songiez encore à sauver une dynastie: mais la République vous suivait de l'œil, et elle vous enlevait ce qu'elle croyait votre dernière illusion.

En jugeant vos actes, si j'avais à vous qualifier, je ne dirais pas: Vous êtes un conspirateur; je dirais : Vous êtes un aveugle! — (Assentiment à gauche. — Long tumulte.)

Ainsi, ne parlons plus de droit; la puissance du droit est tout, mais c'est sous le voile du droit qu'on vous perd. Eh bien! c'est pour cela que je demande l'enquête.

Ce n'est pas que nous redoutions le coup d'État; non, non, nous ne le craignons pas; nous sommes prêts à le broyer, mais je demande l'enquête parce que je ne veux pas que la question se vide dans le sang.

LE CIT. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. L'Assemblée ne me refusera pas la justice que je me rends à moi-même, à savoir, que j'éloigne de moi toutes les occasions de soulever l'esprit de parti.

En montant cette fois à la tribune, j'obéis à deux sentiments d'abord au sentiment de ma considération, que quelques paroles de M. Ledru-Rollin ont attaquée, et ensuite au besoin de répondre pour mes amis politiques et pour moi à une hypothèse posée par le même orateur.

Hier, le citoyen Ledru-Rollin, dans le besoin de sa discussion, s'est adressé à la loyauté de quatre membres du cabinet, et il a passé sous silence les autres membres du ministère. Lorsqu'aujourd'hui il s'est trouvé dans le même ordre d'idées, il a répondu que les hommes responsables n'étaient pour rien dans sa pensée, et qu'il ne s'adressait qu'aux hommes irresponsables. Il est donc désormais constaté que les hommes responsables sont en dehors du débat.

Quant à l'autre point, à l'hypothèse posée par le citoyen Ledru-Rollin, je vais y répondre. Il a dit : Supposez que le général Changarnier appartînt à ce côté de l'Assemblée et non au vôtre; supposez qu'il eût désobéi cinq fois; je fais un appel à votre loyauté, que feriez-vous? que ferait ce parti? N'ordonneriez-vous pas une enquête?

Je réponds : Si l'hypothèse s'était réalisée, voici ce que nous eussions fait : nous aurions d'abord chargé notre bureau de prendre des renseignements, et lorsque nous aurions eu donné cette mission une fois, deux fois, trois fois à notre bureau, et que notre bureau se fût déclaré satisfait, nous nous serions déclarés satisfaits avec notre bureau. Le débat vidé trois fois, nous ne l'eussions pas relevé une quatrième fois, car nous eussions eu la crainte de n'aboutir à rien de nouveau et de réveiller par là les passions du dehors.

Si nous n'eussions pas été satisfaits encore, nous eussions peut-être fait autre chose, mais, à coup sûr, nous n'eussions jamais songé à faire comparaître ici des généraux, des officiers qui ont porté ou reçu la lettre et les confidences de leur général en chef; nous n'eussions pas voulu porter à la discipline, à la hiérarchie militaire, chose si grave, toujours plus forte dans une République, une atteinte si grave, et enfin nous n'eussions jamais oublié que le ministre de la guerre est responsable.

A gauche. — C'est une plaisanterie, il est malade.

Une voix de la droite. — Vous ne lui reprocherez pas, peut-être, d'avoir le choléra!

LE CIT. FALLOUX. Le citoyen ministre de la guerre est malade, mais ses collègues sont là pour répondre pour lui. Vous nous avez demandé, par hypothèse, ce que nous aurions fait, voilà ma réponse.

Je le répète, quand on a passé de l'état antérieur au 24 février à l'état actuel, on ne peut être accusé d'avoir oublié ses opinions antérieures, parce qu'on ne fait plus la guerre au gouvernement personnel.

Quant à l'expression qui a été relevée déjà, quant au mot de folie adressé au chef du pouvoir exécutif, qu'on me permette de dire qu'il y a une autre espèce de folie, celle de la passion; cette passion qui, au nom d'un vif amour pour la République, voudrait la diriger dans le sens qui pourrait la perdre. (Interruption à gauche.)

Je demande si ceux qu'on accuse de vouloir perdre la République ne la rendent pas plus possible que ceux qui voudraient la soutenir par de pareils moyens.

Je demande s'il n'est pas insensé de venir évoquer ici des fantômes de coalition. (Interruption.)

Oui, j'appelle un fantôme cette supposition que notre pays est menacé par l'étranger. (Bruit.)

Ce qui est insensé, c'est de venir dire à l'Europe menaçante que la France est sans cesse agitée par les factions et par l'anarchie; il est insensé de venir, au milieu des émotions publiques, nous menacer d'un 10 août. (Interruption à gauche.)

On vous a dit que c'était de l'histoire : eh bien! si un 10 août menaçait quelqu'un, il vous menacerait autant que nous, citoyen Ledru-Rollin, car le 10 août a été suivi du 2 septembre, du 31 mai, du 9 thermidor et du 18 brumaire.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Vous avez eu tort de parler du 18 brumaire.

LE CIT. DE FALLOUX. Ce sont là les étapes inévitables des partis que vous évoquez; le Peuple ne veut plus de 10 août parce qu'il en sait les conséquences; il ne veut plus de trembleurs, mais il ne veut plus de ceux qui font trembler.

Quand j'ai entendu, il y a quelques jours, l'honorable citoyen Jules Favre dire à la tribune ce mot superbe : Je ne veux plus de ces hommes! je ne me suis pas indigné, parce que j'ai réfléchi que personne en France n'a maintenant le droit de dire : Je ne veux plus; ce mot-là ne va plus dans la bouche de personne : la France seule a le droit, et elle sait parfaitement en user, de dire ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut plus. (Très bien!)

La France se rallie sincèrement aux élections qui ont produit cette Assemblée, elle se rallie au 10 décembre, elle se rallie aux élections qui ont produit l'Assemblée qui vous succédera. (Vives réclamations.)

Puisque je suis à la tribune, je dirai franchement que la France ne veut plus des hommes qui l'ont étonnée par leur inexpérience, par leur incapacité. (Bruits prolongés.)

Une voix. — La France ne veut plus de vous!

LE CIT FALLOUX. La France veut le concours de toutes les bonnes foi et de toutes les bonnes volontés, la France ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien ni des hommes qui sont capables de tout.

J'ai entendu tout à l'heure l'honorable citoyen Flocon m'interrompre cinq ou six fois par le nom de Trestaillons; j'ai eu tort, en effet, en répondant à l'honorable citoyen Ledru-Rollin, de m'arrêter trop tôt. Après Mirabeau est venu Pétion, puis Barrère, puis Danton, puis Robespierre; puis le despotisme est venu, qui a fait taire toutes les voix et muselé tous ces tigres.

Après cela est venu 1814 et 1815. C'était la même logique; et quand vous rentrerez dans les mêmes voies, vous arriverez aux mêmes résultats. (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Tout cela est inévitable, c'est l'histoire du cœur humain, et c'est sur ces considérations que je me fonde pour vous dire que moi je sers ici mieux la République que vous ne la servez. (Dénégations).

Je parle à cette tribune sans embarras, sans hésitation, parce que j'y suis avec une conscience parfaitement droite, parfaitement limpide. (Nouvelles dénégations.)

Nous vous donnons des avertissements loyaux et utiles; vous nous renvoyez des menaces. Quant au nom de Trestaillon, je n'en suis pas embarrassé : les hideuses représailles sont toujours appelées par les excès d'un autre ordre. Si vous ne voulez pas les voir renaître, n'en invoquez pas sans cesse le souvenir.

Il est quatre heures et demie, la séance est suspendue.

La séance est reprise à cinq heures et quart.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui annonce la mort de M. Deslongrais.

Il est procéeé au tirage au sort de la députation qui accompagnera les restes mortels du défunt jusqu'au chemin de fer, d'où ils seront transportés à Vire.

La discussion sur l'enquête est reprise.

LE CIT. FLOCON regrette que le citoyen ministre de l'instruction publique, au lieu de traiter la question en discussion, se soit-livré à une série de tableaux historiques, parmi lesquels il lui a plu de faire entrer l'excuse de Trestaillon et l'éloge des massacres de 1815.

L'orateur revient sur cette idée, qu'il y a un parti en France qui a fait alliance avec l'étranger; c'est ce parti qui inspire de sérieuses inquiétudes et fait songer au retour des Trestaillons...

LE CIT. FALLOUX. Il ne faudrait pas évoquer ces souvenirs, quand quelques-uns de vos amis ont tiré sur le général Oudinot. (Vive seusation.)

Une voix à droite : Oui! oui!

LE CIT. FÉLIX PYAT. Votre frère est aussi à Rome!

LE CIT. FLOCON. Le citoyen Falloux a mis deux jours pour répondre; il paraît que cela ne lui suffisait pas, il avait gardé cette interruption... (Agitation. A l'instant même je le somme de nommer les hommes dont il parle et de dire quelles sont mes relations avec eux.

LE CIT. FALLOUX. Lorsque j'ai entendu le citoyen Flocon dire qu'il reconnaissait en moi ce parti qui s'est constamment allié avec les étrangers, je lui ai dit qu'il ne fallait pas prendre, pour porter de pareilles accusations, le moment où ses amis ont eu le malheur, en Italie, de tirer sur leurs compatriotes.

Le citoyen Flocon me demande où j'ai vu que ces hommes étaient de ces amis. Je déclare que je n'ai pas de correspondance particulière, ce que j'ai vu, je l'ai vu dans les journaux, dans le journal le *Peuple* où j'ai lu ceci : « Dieu est avec nous! Dieu punit la France. » J'ai vu de pareilles pensées dans la *Réforme* et la *Démocratie pacifique*, qui sont les journaux du citoyen Flocon.

Ceci dit, je crois que ce serait un grand servise à rendre la France si nous mettions, lui et moi, de côté des allégations de cette nature. Il y a dans notre histoire de soixante ans des armes pour tout le monde, pour tous les partis.

Le citoyen Félix Pyat m'a dit que mon frère anssi était à Rome. Quant à mon frère, je réponds au citoyen Félix Pyat que mon frère ne porte pas le mousquet, il porte la soutane.

A gauche. — Nous le savons bien.

LE CIT. FALLOUX. Mon frère a rempli pendant dix ans, à Rome, un ministère ecclésiastique fort modeste en dehors de la politique.

Quand Rome s'est mise en révolution, il n'a cherché aucun refuge au dehors; il est resté à Rome, où il y avait alors un certain péril à le faire. Récemment, j'ai appris, par les journaux, qu'il en était sorti depuis quelques jours. Je l'en félicite très sincèrement, je m'en félicite moi-même.

LE CIT. FLOCON. Pendant que je parlais, le citoyen Falloux m'a dit : De vos amis ont tiré sur le général Oudinot. Quand on avance un fait si grave contre un représentant, il faut d'autres preuves que celles que vient d'essayer de ournir le citoyen ministre de l'instruction publique.

Ce ministre a manqué, dans ma personne, aux convenances et à la dignité de l'Assemblée. (Oui! oui!) J'avais dit qu'il y avait en France un parti qui pactisait avec l'étranger...

Une voix de la droite. — C'est un danger de dire cela.

LE CIT. FLOCON. C'est un devoir, pour un bon citoyen. C'est parce que nous avons vu cette tendance chez quelques agens du gouvernement, que nous sommes entrés en défiance. M. de Falloux a dit que la France ne voulait pas de ceux qui font tout trembler.

Je voudrais savoir à qui cela s'adresse, car ce ne peut être assurément à ceux qui ont porté le plus haut le drapeau de la République, aboli la peine de mort, et n'ont plus voulu laisser aux jésuites l'éducation de la jeunesse.

L'orateur aborde ensuite la question principale, celle de la lettre du général Changarnier. Après avoir cherché à établir que cette lettre est une violation de la Constitution et des droits de l'Assemblée, il revient à la pensée de l'existence d'un parti qui a pris à tâche de renverser la République, de la rendre impossible; il cite à cette occasion ce qui s'est passé pour les ateliers nationaux, et il accuse M. de Falloux d'en avoir proposé la dissoulution.

LE CIT. FALLOUX déclare qu'en parlant des amis du citoyen Flocon à Rome, il n'a entendu parler que de ses amis politiques.

L'Assemblée entend encore les citoyens Trélat et Falloux. Au moment où le citoyen Clément Thomas monte à la tribune, la séance est levée.

Il est sept heures.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

« Par un arrêté du 23 mai, et sur la proposition du ministre de l'intérieur par intérim, le président de la République a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur M. Jousse, maire de la ville de Brou.

» Le gouvernement a voulu récompenser la conduite énergique du maire de Brou pendant les troubles qui viennent d'agiter cette commune. »

— Les épreuves du concours ouvert pour la nomination des auditeurs au conseil d'Etat commenceront à Paris, le 25 juin.

Le délai accordé aux aspirants pour se faire inscrire, soit à Paris, au bureau conseil d'Etat, sait dans les départements, au secrétariat de la préfecture, expire vendredi prochain, 25 mai, à minuit. (*Communiqué.*)

— Les élèves de l'Ecole d'administration présents à Paris sont invités à se réunir à l'Ecole samedi, 26, à 10 h. 1|2 du matin, pour une communication relative à la réouverture très prochaine des cours.

Les élèves demeurant en province, qui n'auraient pas de lettre spéciale, sont priés de considérer la présente note comme un avis suffisant, et de se présenter à l'Ecole avant le 1er juin.

— L'empereur de Russie a traversé Kauen le 18 mai, se rendant de Saint-Pétersbourg à Varsovie.

(*Gazette de France.*)

— M. le général de division Rostolan, nommé par le président de la République au commandement de la 2e division de l'armée d'Italie, s'est embarqué à Marseille à bord de la frégate à vapeur le *Magellan*, qui porte aussi deux escadrons de dragons. (*Idem.*)

— M. Soudan, chirurgien en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir du choléra. L'épidémie semble vouloir se concentrer dans cet hôpital comme elle l'a fait à la Salpétrière. Beaucoup de soldats infirmiers ont succombé à cette maladie; il y en a eu jusqu'à neuf dans une journée. (*Id.*)

— Hier, ont eu lieu les obsèques de M. Baron, médecin de l'hospice des Enfants-Trouvés, membre de l'Académie de médecine, etc., qui, déjà malade depuis quelques années, a été emporté par une attaque de choléra. (*Id.*)

— Le beau théâtre du Cirque national, boulevard du Temple, sera vendu par adjudication avec tout son matériel, le 16 juin prochain, sur la mise à prix de 800,000 fr.

— C'est M. Houdigan, chef de la division industrielle au ministère de l'agriculture et du commerce, qui est chargé de présider à l'organisation de l'exposition des produits de l'industrie.

Le palais que l'on a bâti dans le grand carré des Champs-Elysées, bien qu'ayant une superficie de deux hectares, va se trouver trop étroit.

On relègue déjà à l'extérieur du palais une foule d'objets qui peuvent supporter la pluie et l'air, tels que mécaniques, tuiles briques, carreaux, chemins de fer, etc.

Enfin, la bergerie touchant au palais étant insuffisante, les ouvriers sont en train dans construire une nouvelle de 30 mètres de largeur sur 15 de largeur, au levant du palais près du restaurant Ledoyen.

Le palais est du matin au soir encombré d'exposants qui arrangent leurs expositions.

C'est toujours le 1er juin, conformément au décret de l'Assemblée nationale, qu'ouvre la grande exposition.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 21 mai :

« Hamilton, auteur de l'attentat commis sur la reine, a été conduit dans la prison de Newgate, et l'ordre a été donné au gouverneur de le mettre daus une chambre à part et de ne le laisser communiquer avec personne, si ce n'est avec les autorités de la prison. Son état d'apathie continue : il parle peu, et lorsqu'il fait allusion à son crime, il persiste à soutenir qu'il n'a voulu faire aucun mal à la Reine.

» Malgré le rapport sur ce qui s'est passé au ministère de l'intérieur dimanche dernier, il y a encore des personnes qui croient que le pistolet de Hamilton était chargé. Pour les désabuser, il suffira de leur dire que dimanche dernier, pendant deux heures, plusieurs inspeeteurs ont, par ordre de sir G. Grey, visité minutieusement le jardin privé du palais, ainsi que tout l'espace qui aurait pu être atteint, mais ils n'ont rien trouvé. Ajoutez à cela l'extrême pauvreté de l'ouvrier, car il avait pour tout bien les habits dont il était vêtu.

» En ce qui concerne le châtiment qui devra être infligé à Hamilton, s'il est déclaré coupable, on est aussi tombé dans une erreur. On a cru que le condamné serait fouetté publiquement et déporté; mais telle n'est pas la disposition de la loi; elle établit la deportation pour sept ans ou l'emprisonnement avec ou sans travail forcé pour trois ans au plus, et pendant ce temps le condamné sera fouetté publiquement ou non publiquement, suivant que la cour le décidera, mais pas plus de trois fois. Ainsi la peine du fouet ne serait pas appliquée à Hamilton s'il était condamné à la deportation; elle ne le serait qu'autant qu'il ne serait condamné qu'à l'emprisonnement. »

VARIÉTÉS.

(SUITE. — *Voir les numéros des 21 et 22 mai.*)

Ainsi, du moment qu'il sera possible d'adresser un seul reproche fondé au moyen que je présente, du moment même qu'il pourra être rationnellement objecté que ce moyen n'est pas absolument unique, absolument nécessaire, qu'il ne doit pas être nécessairement employé sous peine de mort sociale, nous avons absolument tort.

Le sol peut entrer à la propriété collective, avec toutes les conditions de justice que je viens d'énoncer, en moins d'un quart de siècle.

C'est bien long, diront les amateurs de révolution pour le seul plaisir d'avoir des révolutions. Ceux qui diront cela ne connaissent ni la patience, ni le dévouement des prolétaires. Et d'ailleurs il suffira que le principe soit socialement reconnu nécessaire, pour que dès ce moment même tout puisse marcher sans désordre vers le but reconnu : l'anéantissement du paupérisme, l'anéantissement du prolétariat.

C'est de nouveau que nous avons à recommander d'avancer lentement. Frères! attendons les faibles. C'est sur la justice que la nouvelle société doit être fondée. Soyons justes.

Nous avons dit que la richesse de tous, la richesse collective ne peut s'accroître que par l'activité des individus, et que l'activité des individus ne peut être excitée que par la certitude de chacun que le fruit de son travail sera sa propriété individuelle, à lui, à ses enfants, ou à ceux à qui il jugera convenable de la transmettre après sa mort.

Tel est, en effet, l'ordre social non utopique : la propriété, la famille, l'hérédité et la faculté de tester. C'est dans ces limites que doit se trouver l'entrée du sol à la propriété collective, sous les conditions de ne faire de tort à personne, de rendre chacun propriétaire de ce qu'il aura produit, de porter la richesse de tous, la richesse de chacun, la production et la consommation, toujours au maximum possible des circonstances.

La propriété et la famille ne peuvent être mises en discussion. Vouloir les y mettre est absurde, et le prolétare a trop de bon s ns pour permettre que l absurde soit jamais discuté devant lui. De pareilles discussions sont bonnes pour des académies.

Quant à l'organisation de la famille, ce qui est une discussion bien différente de celle sur l'existence de la famille, cette organisation appartient à la question morale, que nous n'avons point à traiter aujourd'hui.

Quant à l'organisation de la propriété, ce qui est une discussion bien différente de celle sur l'existence de la propriété, c'est précisément de cette organisation dont il va être question en traitant de l'hérédité et de la faculté de tester.

HÉRÉDITÉ SANS TESTAMENT.

La seule hérédité sans testament qui soit nécessaire à l'excitation au travail, c'est l'hérédité directe. Toute autre est inutile à cette même excitation, tant que la faculté de tester existe.

Donc : anéantissement par la loi de toute hérédité collatérale, et entrée à la propriété collective de toute succession *ab intestat* sans héritier direct.

HÉRÉDITÉ PAR TESTAMENT.

Cette hérédité est nécessaire à l'excitation au travail. Mais la société, qui seule protége la propriété et la famille, peut placer sur cette espèce de propriété un impôt aussi fort que possible, pourvu qu'il ne porte pas atteinte à l'excitation au travail. Nous ne porterons cet impôt qu'à 25 p. 100. Il est évident que celui qui héritera par testament d'une somme de cent mille francs, ne croira point éprouver une injustice, en ne recevant que 75,000 francs, quand il sait que lui-même a sa part dans toutes les successions possibles faites par testament.

Donc : établissement par la loi d'un impôt de 25 p. 100 sur toutes les successions par testament.

Et enfin : déclaration que le sol, une fois entré à la propriété collective, est inaliénable.

Tel est, en fait d'organisation de propriété, le remède social anéantissant le paupérisme, anéantissant le prolétariat, anéantissant l'exploitation de l'homme par l'homme.

C'est facile à dire, vont s'écrier les prétendus conservateurs, mais impossible à prouver.

Je vais prouver que les prétendus conservateurs ne sont que des détracteurs de l'ordre et des conservateurs d'anarchie; tandis que moi je suis destructeur d'anarchie et conservateur de l'ordre rétabli.

Commençons par énumérer les bases de l'ordre; puis examinons ces bases mises en rapport avec l'entrée du sol à la propriété collective.

FINANCES, ÉDUCATION ET INSTRUCTION, AGRICULTURE, MANUFACTURES ET COMMERCE.

FINANCES.

Je commenc par vous parler des finances, parce qu'elles sont à la vie collective ce que le sang est à la vie individuelle. De quelque magnificence, de quelque poésie que puisse être revêtue une théorie, elle est toujours réductible aux *Mille et une Nuits*, si elle n'est réellement réalisable. Et surtout, c'est nous, mes frères, qui avons besoin de réalité, de réalité pour ainsi dire instantanée, nous qui, sous peine de mort par la misère, ne pouvons jamais attendre. Voyons donc ce qui peut se réaliser.

Le revenu du sol est actuellement d'environ 1,700 millions. Voilà déjà un assez joli budget de recette. Et cette seule branche de revenu social peut être portée au quadruple lorsque l'agriculture, la production et la consommation seront à leur maximum.

Les héritages *ab-intestat*, l'impôt sur les successions par testament, et le revenu des capitaux acquis par les générations passées qui arrivent successivement à la propriété collective, sans jamais faire tort à autrui, sans nuire à l'excitation au travail, sans nuire aux propriétés individuelles, sans nuire à la famille, le tout joint au revenu du sol, portent les finances à un tel point de splendeur, que la société fera très facilement et très utilement crédit aux individus, sans jamais avoir besoin de le demander. S'imaginer que la société peut demander le crédit aux individus, sera aussi ridicule alors, q'uil le serait actuellement de s'imaginer qu'un père de famille doit demander le crédit à ses enfants au maillot.

Ainsi du côté des finances, pas l'ombre d'une objection raisonnable. Voyons maintenant les résultats.

Aussi longtemps que le sol est aliéné aux individus, l'impôt, quelle que soit sa forme, de quelque manière qu'il paraisse peser sur la richesse retombe toujours, et nécessairement sur le travail. De là, l'existence nécessaire du paupérisme, du prolétariat, de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Du moment que le sol est entré à la propriété collective, l'impôt, quelle que soit sa forme, et quand même vous voudriez le placer sur le travail, retombe nécessairement sur la richesse. De là l'anéantissement nécessaire du paupérisme, du prolétariat, de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Aussi longtemps que le sol est aliéné à des individus, le salaire est toujours et nécessairement au plus bas possible, et l'intérêt du capital au plus haut possible. De là l'existence nécessaire du paupérisme, du prolétariat, de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Du moment que le sol est entré à la propriété collective, le salaire est toujours et nécessairement au plus haut possible, et l'intérêt du capital au plus bas possible. De là l'anéantissement du paupérisme, du prolétariat, de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ainsi : anéantissement de tous les impôts actuellement existants; élévation du salaire au maximum possible des circonstances et par le seul effet de l'organisation sociale; abaissement de l'intérêt du capital au minimum possible des circonstances et par le seul effet de l'organisation sociale; tel est le résultat nécessaire de l'entrée du sol à la propriété collective, et quant aux finances.

COLINS.

(*La suite à demain.*)

Bourse de Paris du 24 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	82 75	82 75	81 35	82 »	80 25
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	62 50
3 0/0 j. du 22 déc.	52 50	52 50	51 50	52 »	50 50
Action de la Banque.	2100 »	2130 »	2100 »	2125 »	2050 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1025 »
4 canaux avec prime.	940 »	» »	» »	940 »	» »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	130 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2650 »	» »	» »	2650 »	2500 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	84 50	Belgique, Emp. 1840..	85 1/2
Emprunt romain.........	69 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	32 1/2	Emprunt du Piémont..	860 »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	185 »	190 »	180 »
	Versailles, R. G.	155 »	155 »	155 »
	Paris à Orléans,	725 »	732 50	700 »
	Paris à Rouen,	460 »	475 »	475 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	265 »
	Avignon à Marseille,	» »	» »	200 »
	Strasbourg à Bale,	92 50	93 75	93 75
	Du Centre,	305 »	300 »	330 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	385 »	385 »	385
	Du Nord,	410 »	410 »	412 50
	Paris à Strasbourg,	345 »	346 25	346 25

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce